Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et de violence dans les relations intimes chez les jeunes à Montréal-Nord 2022-2027

table de quartier montréal-nord

La Table Paix & Sécurité urbaines de l'arrondissement de Montréal-Nord

Table femmes Osez au féminin

En collaboration avec :

Montréal-Nord Montréal

Rédaction finale
Tatiana Sanhueza Morales, Ph. D.

Coordination
Table femmes Osez au féminin (TFOF)

Conception graphique, mise en page et correction
Division des relations avec les citoyens et des communications de l'arrondissement de Montréal-Nord

La version PDF de ce document est disponible sur les sites Web de la Table de quartier de Montréal-Nord (tqmns.org)
et de l'arrondissement de Montréal-Nord (montreal.ca/montreal-nord).

La reproduction de ce document est autorisée à la condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.
ISBN 978-2-550-91481-5 (version PDF)

Abonnez-vous à notre page Facebook : Table femmes Osez au féminin
Pour communiquer avec nous : osezaufeminin@gmail.com

Avec la collaboration à l'élaboration du Plan d'action collectif du Centre de recherche et de partage des savoirs InterActions du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (NIM) et de ses équipes REGARDS et ERASME.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 4

Mot de la mairesse 5

Mot des partenaires 6

Introduction 7

I. Mise en contexte 9

- Pourquoi élaborer un plan d'action collectif en VC et en VRI à Montréal-Nord ?
  - En raison de l'ampleur de la problématique et d'une offre insuffisante de services non complémentaires et non adaptés
  - Pour répondre de façon adaptée aux besoins des personnes concernées par la VC et la VRI
  - En raison des forces et des volontés d'agir sur le territoire

II. Description de la démarche 15

III. Cadre théorique et conceptuel 18

- Approches théoriques
  - Approche féministe
  - Approche intersectionnelle
  - Approche interculturelle
  - Approche intersectorielle
  - Approche territoriale
  - Approche fondée sur les capacités
- Cadre conceptuel

IV. Lignes directrices 23

- But et objectifs du plan d'action
- Vision
- Principes
- Plan d'action : une intervention sociale innovatrice
- Conditions de succès
- Modèle de gouvernance

V. Évaluation 26

VI. Axes et actions 29

- Axe 1 – Gouvernance et financement du plan d'action (1 action)
- Axe 2 – Prévention, sensibilisation et information (6 actions)
- Axe 3 – Dépistage, intervention psychosociale et collaboration intersectorielle (9 actions)
- Axe 4 – Interventions policières, sociojudiciaires et correctionnelles (5 actions)
- Axe 5 – Partage de l'expertise et développement des connaissances (3 actions)
- Axe 6 – Montréal-Nord : une communauté inclusive et égalitaire (3 actions)

VII. Étapes à franchir pour assurer la mise en œuvre du plan d'action 48

Conclusion 49

Remerciements 50

Liste des figures et liste des tableaux 52

Liste des abréviations et des sigles 53

Références 54

AVANT-PROPOS

Le Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et violence dans les relations intimes chez les jeunes[1] à Montréal-Nord 2022-2027[2], porté par la Table femmes Osez au féminin (TFOF), en partenariat avec la Table Paix et Sécurité urbaines de l'arrondissement de Montréal-Nord (TPSU) et la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN), est ancré dans leurs priorités d'actions respectives. Ce document représente un effort collectif d'innovation sociale, basé sur la conviction que les solutions à des enjeux sociaux complexes – comme celui de la violence conjugale et de la violence entre partenaires intimes chez les jeunes – se construisent avec la participation et la collaboration des actrices concernées.

Le *Portrait de la violence conjugale et de la violence dans les relations amoureuses des jeunes à Montréal-Nord et de l'offre de services en la matière* – élaboré par Cousineau et coll. (2019) – révèle que sur le territoire de Montréal-Nord, la violence faite aux femmes et aux filles est un problème majeur et que l'offre de services est insuffisante. Il conclut que la réponse sociale est inadéquate compte tenu de l'ampleur du phénomène. Des constats et des recommandations ont été faits. Les actrices du milieu ont réagi avec un sentiment d'urgence, assumant la responsabilité d'élaborer un plan d'action en concertation et en partenariat qui permettra de mobiliser la communauté, de répondre aux besoins et d'adapter l'offre de services aux particularités du territoire.

Le plan d'action se veut rassembleur et ancré à la fois dans les écrits scientifiques, par l'expertise des actrices de terrain et des professionnelles consultées, ainsi que par les témoignages de plusieurs femmes expertes de leur vécu qui ont permis de valider la pertinence des actions préconisées et priorisées. Le féminin est utilisé dans le but d'alléger le texte et afin d'être en cohérence avec l'approche féministe prônée par le plan d'action. De plus, il s'agit d'une prise de position considérant que les partenaires impliquées sont majoritairement des femmes. Par ailleurs, pour éviter le lien spontané entre « amour » et « violence » et parce que la violence n'existe pas dans une relation saine et égalitaire (RSÉ), nous avons omis le mot « amoureuses » d'usage courant dans les écrits scientifiques pour nommer le phénomène (violence dans les relations amoureuses des jeunes). En outre, le terme « relations intimes » est plus englobant que « relations amoureuses », et témoigne mieux de la variété des types de relations intimes chez les jeunes.

---

[1] *Dans ce plan, nous avons opté pour utiliser le terme « jeunes » pour inclure les personnes à l'âge de l'adolescence et les jeunes adultes. Cependant, nous reconnaissons que ces deux groupes sont à des stades de développement différents et que leurs expériences et leurs besoins particuliers doivent être pris en compte lors de l'élaboration de stratégies de prévention de la violence dans leurs relations intimes.*

[2] *Afin d'alléger le texte, le terme « plan d'action » – lorsqu'utilisé seul – fait référence au titre entier, soit Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et violence dans les relations intimes chez les jeunes à Montréal-Nord.*

Le plan d'action est concerté et s'arrime aux autres plans d'action existant déjà à Montréal-Nord[3]. Il se construit dans un arrondissement inspirant au sein duquel la population fait preuve de résilience, de créativité et de solidarité pour résoudre les problèmes qui les affectent, et où les professionnelles et les intervenantes des organismes des milieux communautaire, public et privé sont engagées et dévouées envers la communauté de Montréal-Nord. Nous avons la conviction que la synergie des efforts et des volontés déployées permettra de prévenir et de contrer la violence conjugale et la violence dans les relations intimes chez les jeunes dans un arrondissement sécuritaire, inclusif et égalitaire pour toutes et tous.

Ce document constitue une feuille de route pour les cinq prochaines années. À cet effet, nous présentons dans les pages qui suivent le premier Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et violence dans les relations intimes chez les jeunes à Montréal-Nord 2022-2027.

[3] *Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026 ; Oser ensemble Montréal-Nord – Planification stratégique 2016-2025 ; Priorité Jeunesse 2017-2027 – Plan d'action collectif ; Prospérer ensemble – Plan de développement économique de Montréal-Nord 2018-2023 ; Uni·e·s pour la relance 2020-2021 – Plan collectif de relance économique et commerciale de Montréal-Nord ; Vers une citoyenneté culturelle individuelle et collective – Plan de développement culturel de Montréal-Nord 2021-2025 ; Plan de travail 2017 de la TPSU – Arrondissement Montréal-Nord.*

MOT DE LA MAIRESSE

Il y a des records qu'on souhaiterait ne jamais atteindre, mais qu'on ne peut ignorer : en 2019 à Montréal-Nord, les nombres de personnes victimes de violence conjugale, de violence intrafamiliale étaient les plus élevés du territoire montréalais.

La situation est préoccupante, et la pandémie des deux dernières années a mis encore plus en évidence les besoins criants de ressources pour agir auprès des femmes, des enfants et des jeunes, des témoins ou des victimes de violence conjugale ou de rapports intimes inégalitaires, teintés de violence.

Dans sa planification stratégique 2016-2025 *Oser ensemble Montréal-Nord*, l'arrondissement de Montréal-Nord s'inscrivait déjà clairement dans la volonté de collaborer « *avec les organismes et institutions du milieu, [pour] contribuer à la réduction de la violence conjugale et intrafamiliale* ».

En 2017, le plan de travail de la Table Paix et Sécurité urbaines (TPSU) de Montréal-Nord et le plan d'action collectif Priorité Jeunesse 2017-2027 ont prévu la mise en place de mesures pour lutter contre la violence conjugale et intrafamiliale.

En 2019, l'arrondissement de Montréal-Nord, en collaboration avec la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) et la Table femmes Osez au féminin (TFOF), a soutenu financièrement et accompagné la démarche de la TFOF visant à réaliser un *Portrait de la violence conjugale et de la violence dans les relations amoureuses des jeunes à Montréal-Nord et de l'offre de services en la matière*.

C'est donc avec fierté que nous poursuivons les efforts pour contrer collectivement et solidairement la violence faite majoritairement aux femmes et aux jeunes filles, avec l'adoption de ce *Plan d'action collectif en matière de violence conjugale (VC) et de violence dans les relations intimes (VRI) chez les jeunes à Montréal-Nord*. Réalisé par la TFOF, c'est l'aboutissement d'un travail de concertation exemplaire entre nos instances locales et l'ensemble des partenaires du milieu.

Ce plan nous servira, je l'espère, de feuille de route pour trouver ensemble une porte de sortie et assurer la santé, le bien-être et le développement de notre communauté, avec des records d'entraide, de solidarité et de bienveillance.

MOT DES PARTENAIRES

Chère communauté de Montréal-Nord,

En 2019, Trajetvi a dépeint un portrait inquiétant de la violence conjugale dans notre arrondissement. Relevant au passage l'insuffisance de services pour contrer la problématique et ses enjeux, ce même portrait nous présentait des stratégies gagnantes pour prendre collectivement le pouvoir sur ce fléau social.

Plan d'action collectif coconstruit par trois instances de concertation : du jamais vu !

Les membres dynamiques et mobilisées de la Table femmes Osez au féminin (TFOF) ont souhaité ardemment un vent de changement pour l'arrondissement. Reconnaissant qu'un enjeu majeur nécessite une grande mobilisation, une alliance entre trois tables de concertation locales s'est formée. La TFOF s'est engagée dans une réflexion participative avec la Table Paix et Sécurité urbaines (TPSU) de l'arrondissement de Montréal-Nord ainsi que la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) autour d'un objectif commun : la sécurité et le bien-être des femmes et des enfants victimes de violence conjugale ainsi que des jeunes filles victimes de violence dans leurs relations intimes. Afin de mettre en œuvre cet engagement, un comité de pilotage regroupant des partenaires des milieux communautaire, institutionnel et de la recherche s'est créé. Une action innovante et structurante a pu voir le jour après plus de deux ans de travail soutenu, soit un plan d'action collectif sur une période de cinq ans en matière de violence conjugale et de violence dans les relations intimes chez les jeunes.

Plan d'action collectif, féministe, intersectionnel, interculturel, intersectoriel et territorial

La problématique de la violence conjugale et de la violence dans les relations intimes chez les jeunes touche tous les paliers de gouvernement, et intervenir sur un territoire donné en complémentarité avec les différents plans d'action locaux, régionaux, nationaux et fédéraux est une pratique novatrice. Cela s'inscrit également en cohérence avec les différentes prises de conscience collective de la dure réalité des femmes et des enfants victimes de violence. Évidemment, on ne peut passer sous silence le fait que la pandémie a eu un impact sur cette réalité et mis en avant-scène l'extrême urgence d'agir face aux féminicides et aux filicides en contexte de violence conjugale qui – en date de décembre 2021 – ont fait au moins 18 victimes, laissant plus de 40 enfants orphelins au Québec.

Ensemble, unies et solidaires envers la prévention, la sensibilisation, le dépistage, l'intervention et la collaboration, les alliées de la TFOF, de la TPSU et de la TQMN sont fièrement engagées dans une mobilisation exceptionnelle afin d'AGIR sur la violence conjugale et dans les relations intimes chez les jeunes.

En terminant, nous avons évidemment le souhait que cette formule porteuse et prometteuse fasse boule de neige, et qu'elle entraîne des retombées positives dans d'autres villes, arrondissements et municipalités du Québec afin que le mot « alliées » prenne tout son sens.

INTRODUCTION

Historique

En 2018, la Table femmes Osez au féminin de Montréal-Nord (TFOF), en partenariat avec la Table Paix et Sécurité urbaines (TPSU) de Montréal-Nord et la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN), a soutenu la réalisation du *Portrait de la violence conjugale et de la violence dans les relations amoureuses des jeunes à Montréal-Nord et de l'offre de services en la matière*. Ce portrait effectué par le partenariat de recherche Trajetvi (Trajectoires de violence conjugale et de recherche d'aide) montre, entre autres, l'ampleur de la violence sur le territoire et l'insuffisance de services spécialisés pour répondre à la complexité des besoins qu'ont ses résidentes. En 2020, la TFOF – toujours en partenariat avec la TPSU et la TQMN – a assumé un nouveau mandat : élaborer un plan d'action collectif en matière de violence conjugale (VC) et de violence dans les relations intimes (VRI) chez les jeunes à Montréal-Nord, qui répond aux six recommandations du portrait de la violence conjugale à Montréal-Nord réalisé par Trajetvi[4].

Les recommandations comportent également un axe transversal faisant référence à la diversité ethnoculturelle qui caractérise l'arrondissement de Montréal-Nord. En effet, l'importance d'adapter culturellement les interventions offertes en matière de VC et de VRI a été mise en lumière dans le portrait, tout comme lors des consultations auprès des intervenantes dans le cadre du processus d'élaboration de ce plan d'action.

Conception du plan

Le plan d'action est conçu comme une intervention, c'est-à-dire comme un système d'actions organisé, qui agit dans un environnement donné autour d'actrices, d'une structure, de processus et d'un but (Champagne et coll., 2011). Ce plan sera l'objet d'une évaluation permettant de faire des ajustements en cours de route, et de connaître les facteurs qui entravent ou facilitent sa réalisation. La formulation des actions est conforme au *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023* (Gouvernement du Québec, 2018a). D'ailleurs, le plan d'action s'appuie sur des approches théoriques pertinentes à la complexité de la VC et de la VRI ainsi qu'à la réalité de Montréal-Nord. Enfin, cette démarche s'est faite sous la direction d'un comité de pilotage composé de divers partenaires œuvrant sur le territoire, accompagné par le Centre de recherche et de partage des savoirs InterActions du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal et de ses équipes REGARDS (Recherche sur la gouvernance et l'articulation des réseaux de solidarité) et ERASME (Équipe de recherche et d'action en santé mentale et culture).

[4] *1) Prévenir les violences dans les relations amoureuses dès l'adolescence ; 2) Sensibiliser et mobiliser la communauté de Montréal-Nord autour de la problématique de la violence exercée par un partenaire intime ; 3) Améliorer les milieux de vie des communautés locales ; 4) Accroître l'offre de services d'intervention en VC et en VRI ; 5) Mettre en place des services d'information et d'accompagnement par rapport aux procédures policières et judiciaires ; 6) Partager les expertises de chacun en matière de VC et de VRI.*

INTRODUCTION (SUITE)

Contenu

Le présent document s'organise en six parties. La première présente une mise en contexte en inscrivant ce plan dans les efforts internationaux, nationaux et provinciaux déployés pour lutter contre la VC. Pour bien expliquer la pertinence du plan d'action, nous répondons dans la première partie à la question suivante : « Pourquoi élaborer un plan d'action collectif en matière de VC et de VRI à Montréal-Nord ? ». La deuxième partie renvoie à la démarche mise en place, visant à réaliser un processus collectif de coconstruction de ce plan d'action. La troisième partie présente le cadre théorique et ses six approches retenues – féministe, intersectionnelle, interculturelle, intersectorielle, territoriale et fondée sur les capacités –, ainsi que le cadre conceptuel guidant ce plan. Dans la quatrième partie, les lignes directrices qui orientent les actions sont énoncées : le but, les objectifs généraux, la vision et les principes, ainsi que les conditions de succès et le modèle de gouvernance. Dans la cinquième partie, l'évaluation à laquelle le plan d'action et sa mise en œuvre seront soumis est esquissée. Dans la sixième partie, nous présentons – sous forme de tableaux – les six axes qui composent le plan d'action. Pour chacun d'entre eux, les objectifs généraux et spécifiques, les 27 actions et les partenaires sont énoncés. Finalement, nous énumérons les étapes à franchir pour assurer l'implantation du plan d'action, suivi de la conclusion et des remerciements.

Il est important de mentionner que ce plan d'action a été élaboré dans le contexte de la pandémie de COVID-19, qui a eu de profondes répercussions sur l'économie, le système de santé, les organismes œuvrant dans le milieu, les familles et la société en général au Québec. D'une part, ce contexte n'a fait qu'aggraver le sentiment d'insécurité des femmes victimes de VC et de VRI (Gouvernement du Québec, 2021a). D'autre part, des études révèlent que les mesures de confinement et de distanciation sociale adoptées sont associées à un risque accru de VC et de VRI (Lavergne et coll., 2020 ; OMS, 2020 ; Van Gelder et coll., 2020). Néanmoins, la situation a permis aux actrices impliquées de faire preuve de créativité et de rigueur quant aux méthodologies utilisées pour élaborer ce plan (ex. : consultations auprès de la communauté, déploiement d'une recherche, réunions périodiques, etc.).

En terminant, nous sommes persuadées que ce plan d'action s'ajoute aux efforts déjà mis en œuvre sur le territoire, et qu'il permet de renforcer la mobilisation des actrices concernées par la VC et la VRI ainsi que des ressources nécessaires pour contribuer à faire de Montréal-Nord un espace inclusif, égalitaire et sans violence.

I. MISE EN CONTEXTE

Au Canada et ailleurs, les plans d'action en matière de VC sont considérés comme une importante stratégie concertée et intersectorielle pour la prévention et la lutte contre cette problématique. Le consensus selon lequel la VC et la VRI chez les jeunes sont les formes de violence les plus couramment faites aux femmes explique que les engagements adoptés par différents gouvernements s'inscrivent dans les efforts internationaux pour défendre les droits des femmes[5].

Le gouvernement du Québec, au cours des 40 dernières années, a soutenu plusieurs initiatives en matière de VC (Lesieux et coll., 2014), dont la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, adoptée en 1995 et basée « sur les valeurs fondamentales d'égalité des hommes et des femmes, de respect des droits de la personne et de respect des différences » (Gouvernement du Québec, 1995, p. 4). Cette politique représente un jalon important qui confirme le caractère social du problème et le fait qu'aucun gouvernement ou groupe ne peut s'y attaquer seul. Ainsi, la politique, les plans en matière de VC[6], tout comme les recommandations qui découlent de rapports[7] de comités constituent des points de référence pour l'élaboration de ce plan d'action.

Malgré les efforts et les nombreux progrès, les enjeux persistent ; la VC et la VRI chez les jeunes continuent d'être des phénomènes préoccupants qui affectent la société dans son ensemble. Bien que ces formes de violence puissent être vécues par tous les groupes sociaux et dans tous les milieux et qu'elle peut être exercée par l'un ou l'autre des partenaires, sans distinction de sexe ou d'identité de genre, les femmes et les plus jeunes constituent les personnes les plus susceptibles de la subir. **C'est pourquoi, dans ce plan d'action, nous utilisons le féminin pour parler des victimes de VC et VRI. Nous souhaitons ainsi souligner le caractère genré de la problématique, sans toutefois exclure les violences exercées envers les hommes**.

---

[5] *Par exemple : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW [acronyme anglais], Organisation des Nations Unies [ONU], 1979) ; la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (ONU, 1993) ; la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme « Convention de Belém Do Para » (Organisations des États américains, 1994) ; et la Déclaration et Programme d'action de Beijing (ONU Femmes, 1995).*

[6] *Les plans d'action gouvernementaux en matière de VC (1996-2001, 2004-2009, 2012-2017, 2018-2023), le Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025 (Gouvernement du Québec, 2020).*

[7] *Rebâtir la confiance. Le rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale (Corte et Desrosiers, 2020) ; le rapport du Comité des décès liés à la VC (Bureau du coroner, 2020).*

FAITS SAILLANTS

En 2018, plus de 99 000 personnes de 15 à 89 ans ont subi de la violence de la part d'un partenaire intime au Canada, ce qui représente près du tiers (30 %) des victimes de crimes violents déclarés par la police. Les femmes représentaient près de 8 victimes sur 10 (79 %) (Conroy et coll., 2019).

Au Québec, entre 2019 et 2020, une augmentation du nombre de féminicides est observée ; il est passé de 13 à 23. Il s'agit d'une variation de 77 % (Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation, s. d.). En décembre 2021, 18 féminicides étaient dénombrés.

Au Québec, en 2015, les femmes composent la totalité ou presque des victimes d'homicide (72,7 %), d'enlèvement (100 %), de séquestration (97,0 %) et d'agression sexuelle (97,4 %) commis par un conjoint ou un ex-conjoint (Conroy et coll., 2019).

Des différences selon le sexe émergent quand les formes de violence sont analysées. Par exemple, les femmes sont plus susceptibles d'avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées avec une arme à feu ou un couteau (Laforest et Gagné, 2018).

La violence conjugale ne cesse pas lors de la séparation. Dans 46 % des cas, les auteurs présumés sont les conjoints, 32 % sont des ex-conjoints et 10 % des amis intimes (MSP, 2017).

Au Québec, 63 % des filles et 49 % des garçons subissent au moins une forme de VRI :

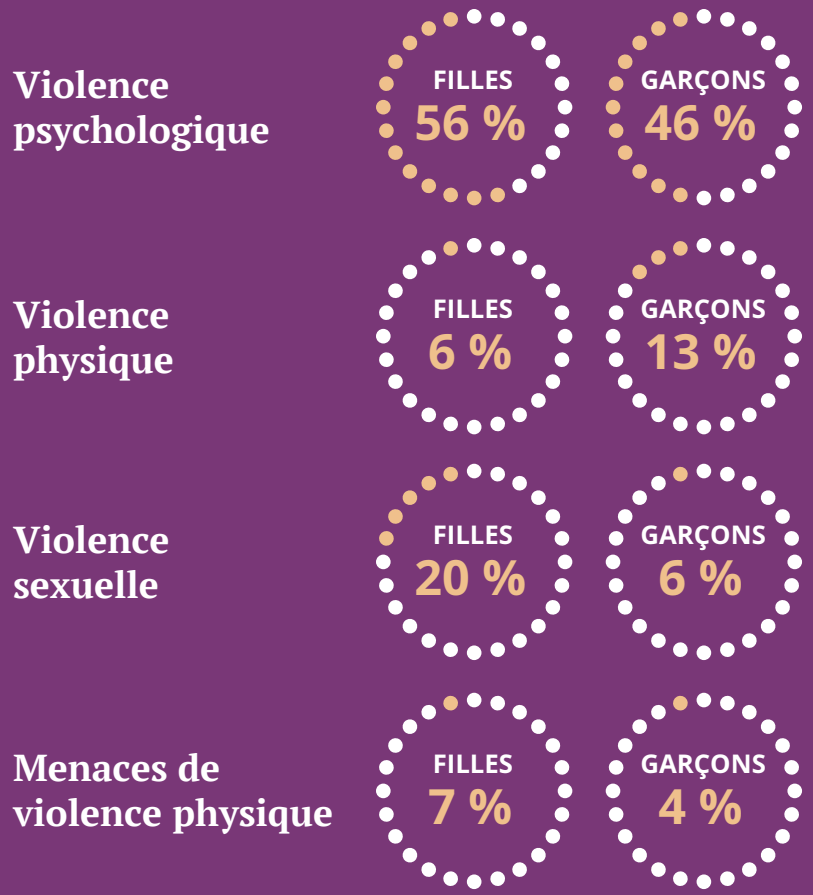

(Hébert et coll., 2014)

Au Québec, la VRI chez les personnes à l'âge de l'adolescence est fréquente et inquiétante : « La seule forme de violence qui semble avoir augmenté depuis la première édition de l'EQSJS 2010-2011 est celle subie dans les relations amoureuses » (Gouvernement du Québec, 2018b, p. 133).

Par ailleurs, les victimes de VC subissent des conséquences plus dommageables et profondes sur les plans physique, affectif et financier comparativement à la personne qui exerce de la violence. D'ailleurs, l'entourage de la victime est également touché de diverses façons et à différents degrés d'intensité, que ce soit les membres de la famille, des amies, des collègues, des employeuses ou employeurs, tout comme la communauté dans son ensemble (Laforest et Gagné, 2018 ; Zhang et coll., 2012). En ce sens, outre le fait que l'exposition des enfants et des jeunes à l'adolescence à la VC a plusieurs conséquences sur leur santé et leur développement (Lessard et coll., 2018), il faut considérer que le fait d'avoir été témoin ou d'avoir été exposé à la VC pendant l'enfance est considéré comme un précurseur de la VRI (Lavoie et coll., 2002). De plus, des études suggèrent qu'un pourcentage important de jeunes à l'adolescence qui ont subi de la VRI en feront probablement l'expérience dans des relations futures (revictimisation) (Exner-Cortens et coll., 2017). L'expérience de VRI peut également être considérée comme un précurseur de la VC dans les relations établies à l'âge adulte (Cui et coll., 2013).

La VC et la VRI ont un impact global sur la vie des victimes, entre autres : sur la santé mentale, physique, sexuelle, reproductive et périnatale ; sur les habitudes dommageables ou à risque ; sur le plan social ; en contexte d'études et de travail ; ainsi que sur le taux de décès (Laforest et Gagné, 2018).

Parmi le groupe d'enfants dont un des parents a été victime de VC, on observe qu'environ 57 % (la mère a été victime) et 39 % (le père a été victime) de ces enfants ont été exposés à cette violence (Gouvernement du Québec, 2018c).

POURQUOI ÉLABORER UN PLAN D'ACTION COLLECTIF EN VC ET EN VRI À MONTRÉAL-NORD ?

1. En raison de l'ampleur de la problématique et d'une offre insuffisante de services non complémentaires et non adaptés

Selon le portrait élaboré par Trajetvi (Cousineau et coll., 2019), la violence faite aux femmes et aux filles est une problématique majeure dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à tel point que le *Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026* (TQMN 2021), par exemple, a identifié la sécurité des femmes, des filles et des enfants comme un projet porteur, une priorité de quartier pour les cinq prochaines années.

En 2016-2017, 789 plaintes pour VC ont été déposées à Montréal-Nord. Huit plaintes sur dix (n = 620) ont été déposées par des femmes. Comparativement aux hommes, les femmes sont davantage touchées par des infractions plus sévères (SPVM, 2016-2017, cité dans Cousineau et coll., 2019).

En 2019, le poste de quartier (PDQ) 39 se classait au 1er rang parmi d'autres postes pour le nombre de personnes victimes de VC et de violence familiale. En tenant compte de sa population, les taux de victimes par 1 000 habitants du PDQ 39 restent parmi les plus élevés du territoire (2e rang) (SPVM, 2020).

La proportion de femmes victimes de VC est presque deux fois plus importante à Montréal-Nord (7,12 %) qu'à Montréal (3,75 %) (SPVM, 2016-2017, cité dans Cousineau et coll., 2019).

Malgré cette ampleur, le portrait informe que seules quelques ressources sont spécialisées en VC, et qu'aucune n'est spécialisée en VRI ou pour les conjoints ou les partenaires ayant des comportements violents (CPCV). Les services se concentrent davantage autour de l'intervention, au détriment de la prévention. Peu de services sont offerts pour la période postséparation, considérée très dangereuse pour les victimes de VC et de VRI (Léveillée et coll., 2017). D'ailleurs, plusieurs facteurs affaiblissent la capacité et la pertinence de la réponse sociale, par exemple : le manque de formation parmi les intervenantes, le manque de clarification des rôles et des mandats des prestataires de services, l'existence de peu d'ententes formelles de référencement, et des contraintes organisationnelles (ex. : ressources financières et humaines limitées, intervenantes surchargées, roulement de personnel).

2. Pour répondre de façon adaptée aux besoins des personnes concernées par la VC et la VRI

Selon le portrait réalisé par Trajetvi (Cousineau et coll., 2019), les victimes ont besoin de parler, de ventiler et d'être écoutées, informées et accompagnées. Cependant, elles ont de la difficulté à dévoiler les situations de VC et de VRI, entre autres, en raison de leur caractère tabou au sein des foyers nord-montréalais. Cette difficulté fragilise la capacité d'agir de la population. De plus, Montréal-Nord se caractérise par la présence d'une importante proportion de personnes issues de l'immigration, et la majorité de la population est confrontée à divers enjeux sociaux (ex. : marginalisation socioéconomique complexe, défavorisation multidimensionnelle, racialisation) (Boussiki et coll., 2019). Bien que ces facteurs n'expliquent pas la violence dont il est question dans ce plan d'action, ils peuvent occasionner divers obstacles à l'intégration sociale en général (en raison de la méconnaissance des institutions ou de leur fonctionnement, ou de l'absence du réseau social et familial des personnes nouvelles arrivantes), et s'avèrent être un véritable enjeu constituant un défi pour l'intervention en matière de VC et de VRI (Castro et coll., 2022).

> *La population immigrante est plus grande à Montréal-Nord (41,6 %) que dans la ville de Montréal (34,0 %). La proportion de la population issue des minorités visibles est plus grande à Montréal-Nord (48,7 %) que dans la ville de Montréal (32,9 %) (Statistique Canada, 2016, cité dans Cousineau et coll., 2019).*

Par ailleurs, il faut indiquer que les connaissances en ce qui concerne le vécu de la VC et de la VRI par les personnes de la communauté LGBTQ2+ sont limitées (Barret et coll., 2013). En effet, les données existantes à Montréal-Nord ne peuvent mettre de l'avant cette réalité, bien que nous sommes conscientes que cet enjeu existe[8]. De plus, les efforts pour adapter les services en VC et en VRI doivent inclure la réalité de cette population, ainsi que la réalité des victimes de VC et de VRI qui cumulent plusieurs situations de vulnérabilité, dont les femmes handicapées, aînées et immigrantes (Sasseville et coll., 2017).

> *Selon Statistique Canada, les femmes qui s'identifient comme lesbiennes ou bisexuelles rapportent plus de violence dans leur relation intime actuelle ou précédente datant des cinq dernières années que les femmes s'identifiant comme hétérosexuelles (20,8 % contre 6,1 %) (Sinha, 2013).*
>
> *Le fait d'appartenir à plus d'un groupe de vulnérabilité (intersections) expose les personnes (par exemple, les personnes aînées, handicapées et immigrantes) aux effets cumulatifs de la violence conjugale, et engendre des désavantages, des discriminations ou des oppressions multiples (Sasseville et coll., 2017).*

[8] *Les personnes LGBTQ2+ sont aussi, sinon plus, susceptibles de vivre de la VC par rapport aux personnes hétérosexuelles (Langenderfer-Magruder et coll., 2016).*

POURQUOI ÉLABORER UN PLAN D'ACTION COLLECTIF EN VC ET EN VRI À MONTRÉAL-NORD ? (SUITE)

3. En raison des forces et des volontés d'agir sur le territoire
Plusieurs facteurs favorisent l'élaboration de ce plan :

1) Des actrices du milieu qui reconnaissent la VC et la VRI comme des problématiques majeures à Montréal-Nord, et qui ont une volonté d'agir et de se mobiliser collectivement ;

2) Le partenariat entre les trois tables de concertation (TFOF, TPSU, TQMN) et leur recherche active de solutions concertées pour répondre à ces problématiques ;

3) L'arrimage entre différents plans d'action de Montréal-Nord qui prônent et priorisent des actions pour prévenir et contrer la VC et la VRI[9]. Enfin, il convient aussi de mentionner la capacité de la communauté d'avancer de manière résiliente et solidaire face à la complexité de leurs problèmes, ainsi que l'engagement et le travail sérieux des instances impliquées dans le processus d'élaboration de ce plan d'action.

[9] *Par exemple : Plan d'action collectif et Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026 ; Oser ensemble Montréal-Nord – Planification stratégique 2016-2025 ; Priorité Jeunesse 2017-2027 – Plan d'action collectif ; Plan de travail 2017 de la TPSU – Arrondissement Montréal-Nord.*

II. DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Une démarche orientée vers la collaboration, la concertation et la mobilisation des actrices du milieu était au cœur du projet. L'une des premières actions entreprises a été la création d'une structure de gouvernance organisée autour d'un comité de pilotage et d'un comité consultatif. Le premier est composé d'une dizaine de représentantes d'organismes communautaires et institutionnels qui œuvrent sur le territoire, et dont le mandat est de superviser et de soutenir la coordonnatrice du plan d'action pendant son mandat, d'élaborer du contenu et d'assurer des suivis vers l'atteinte des objectifs et des échéanciers. Sa composition a été discutée et validée par les trois tables de concertation impliquées. Le comité consultatif, quant à lui, a le mandat de conseiller et de renseigner la coordonnatrice de manière ponctuelle sur des sujets, des thématiques, des dimensions et des aspects précis du plan d'action ou de la démarche. Sa composition a été discutée et validée par le comité de pilotage (Autixier, 2020).

La participation de la coordonnatrice aux assemblées de différentes tables de concertation et comités[10] a permis de diffuser l'information sur l'élaboration du plan d'action et d'inviter les membres de ces instances à se prononcer. En outre, un travail continu du comité de pilotage et différents exercices de consultations individuelles et collectives auprès des organisations nord-montréalaises ont permis de connaître les actions déployées sur le territoire et les besoins en matière de collaboration intersectorielle. Ces consultations ont également favorisé la priorisation des actions et des partenariats à développer pour prévenir et contrer la VC et la VRI. Enfin, des consultations individuelles avec des femmes expertes de vécu et les recommandations de chercheuses dont le mandat était de lire et de commenter le plan d'action ont permis son amélioration d'un point de vue social et scientifique.

Une partie du comité de pilotage, quelques minutes avant le lancement du plan d'action le mardi 15 février 2022. Pour la liste complète du comité, se référer à la page 50 du plan d'action. En ordre d'apparition de gauche à droite et de haut en bas :

Sophie Marcil : Halte-Femmes Montréal-Nord
Nuka de Jocas (en remplacement de Hoda Essassi) :
Table de quartier de Montréal-Nord
Anne-Marie Gauvreau (en remplacement de Nancy Wiseman) : PDQ 39
Nathalie Chapados : Arrondissement de Montréal-Nord
Arianne Hopkins : Service spécialisé Unies.vers.elles
Sandrine Carpentier : CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Tatiana Sanhueza Morales : Centre InterActions du CIUSSS NIM et ENAP
Geneviève Legault : Service spécialisé Unies.vers.elles
Micheline Cantave : Centre des femmes interculturel Claire

[10] *1) Par exemple : la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord (CPEFMN), la Table de concertation jeunesse Montréal-Nord (TCJMN), le Comité de réflexion sur le vieillissement, le comité Fierté habitation, le Comité logement de Montréal-Nord et la Table des services de garde (Autixier, 2020).*

FIGURE I :
Démarche de consultation (ligne du temps)

2020

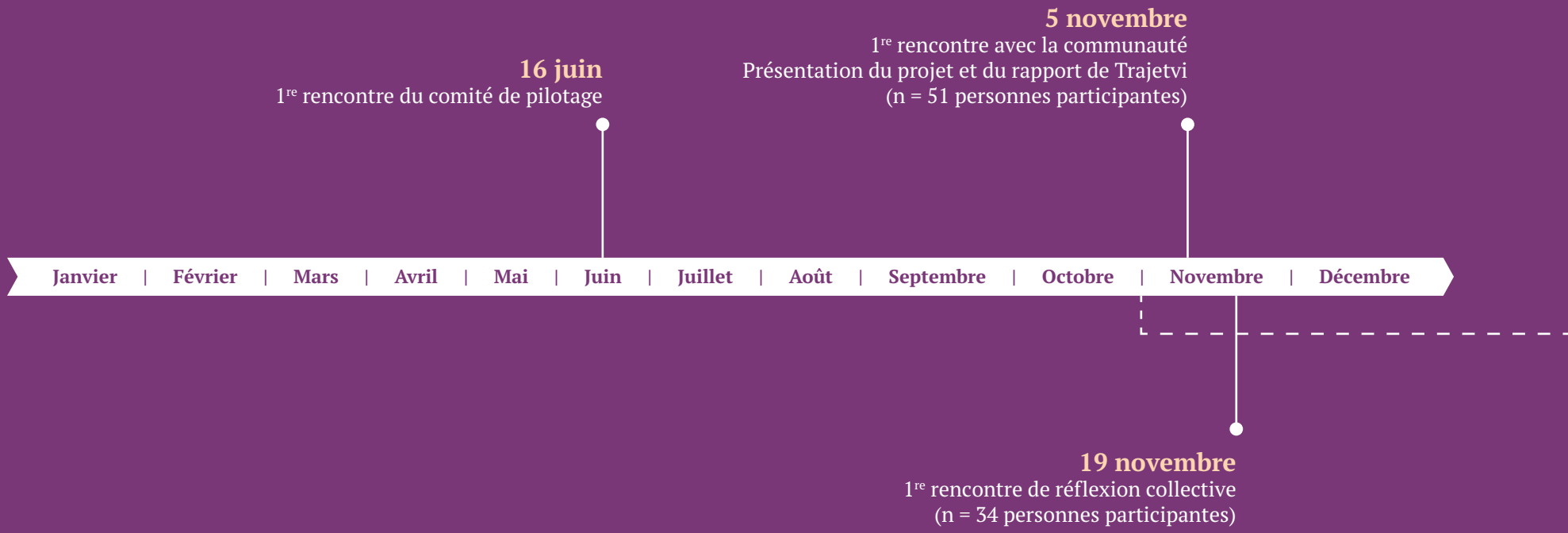

2021

9 juin
Rencontre sur les protocoles et les collaborations entre institutions et organismes spécialisés

Août à décembre
Période de consultation et validation auprès de femmes expertes de vécu et de chercheuses
Rédaction du plan d'action

Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre

Novembre 2020 à juin
Période de consultation individuelle auprès des membres du comité consultatif

22 juin
2e rencontre collective de validation du plan d'action (n = 43 personnes participantes)

III. CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

APPROCHES THÉORIQUES

Un cadre théorique intégral et complémentaire qui tient compte des enjeux de la problématique abordée et du territoire est proposé. Les six approches qui guident ce plan d'action sont les suivantes : féministe, intersectionnelle, interculturelle, intersectorielle, territoriale et fondée sur les capacités. Elles sont jugées essentielles pour aider les actrices concernées à mieux comprendre le phénomène, ainsi qu'à mieux articuler les réponses nécessaires aux besoins d'une population hautement diversifiée.

Approche féministe

- *Cette approche est mise de l'avant par les organismes internationaux (ex.: ONU et OMS) pour travailler auprès des victimes de violence conjugale (Lessard et coll., 2015).*
- *La VC est conçue comme la conséquence d'un déséquilibre de pouvoir entre les hommes et les femmes (asymétrie) (Illö, 2005 ; Loseke et Kurz, 2005).*
- *La VC est comprise comme une tactique de pouvoir et de contrôle.*
- *L'organisation sociale et les normes sociales qui favorisent la VC sont remises en question.*

Approche intersectionnelle

- *Cette approche comprend le lien entre différents aspects de l'identité sociale d'une personne (ex. : la race, le sexe ou le statut social) et leurs interactions avec les systèmes d'oppression (comme le capitalisme, le patriarcat, le racisme, le colonialisme, etc.) (Anthias, 2014).*
- *Dans certaines situations, la VC constitue un fil conducteur reliant les différents systèmes d'oppression (Collins et Bilge, 2016).*
- *Elle accorde une grande importance à l'agentivité des femmes (renvoie à une puissance d'agir face à un pouvoir dominant) et évite de cantonner les personnes dans une position « victime-agresseur ».*
- *Elle permet d'explorer les liens entre la VC et la VRI et la spécificité de certains contextes politiques, historiques, sociaux, économiques et culturels qui vulnérabilisent les femmes (Harper, 2011).*
- *Elle permet de tenir compte de l'hétérogénéité des statuts sociaux et des expériences des femmes.*

Approche interculturelle

- *Cette approche se fonde sur le respect des personnes porteuses de culture (et non de cultures en soi), c'est-à-dire qui ont des valeurs et des pratiques et qui les transmettent.*
- *Elle permet de situer la VC dans un contexte culturel qui tient compte des visions du monde, des rôles, des rapports sociaux de sexe et de l'influence de la famille élargie, de la communauté, des traditions et des religions (Bellemare, 2012).*
- *Elle favorise le développement d'une intervention qui tient compte des réalités, des valeurs et des coutumes, à la fois des personnes concernées par la VC et la VRI et des intervenantes (Huong Pham, 2012).*

Approche intersectorielle

- *Cette approche reconnaît le caractère multifactoriel de la violence et rassemble différents secteurs dans la construction d'une réponse sociale globale (la société civile, les secteurs public et privé, etc.).*
- *Elle permet d'agir positivement sur la complémentarité et l'interdépendance des déterminants sociaux de la VC et de la VRI.*
- *Elle permet une meilleure compréhension des besoins des personnes concernées par la VC et la VRI (Ward-Lasher et coll., 2017).*

Approche territoriale

- *Cette approche conçoit le territoire comme un espace habité (Caillouette et coll., 2013). Ainsi, la notion de communauté repose entièrement sur la volonté et la capacité des personnes d'un territoire donné de s'unir dans des actions concrètes (Day, 2006, cité dans Caillouette et coll., 2013).*
- *Elle valorise la diversité, puisque « c'est à partir de leur diversité, de leurs histoires particulières et même de leurs intérêts différents que les gens partageant un territoire font une communauté ensemble » (Caillouette et coll., 2013, p. 25).*
- *Elle souligne que les territoires habitent dans une complexité imbriquant plusieurs types d'engagements. Ainsi, les améliorations des conditions de vie de la population sont tributaires de politiques, de programmes et de pratiques sociales trouvant leurs principes en dehors des dynamiques locales (Caillouette et coll., 2013 ; Gagné et coll., 2016 ; Lachapelle et Bourque, 2020).*

Approche fondée sur les capacités

- *Cette approche est axée sur ce que les individus sont capables de faire et d'être, c'est-à-dire sur leurs capacités (Robeyns, 2017).*
- *La vie d'une personne peut être définie comme un ensemble de tâches et d'êtres que Sen (2008) appelle « fonctionnements ». Les fonctions se réfèrent aux choses que les gens parviennent à être ou à faire pendant leur vie, soit des aspects aussi fondamentaux que manger et être exempts de maladies, jusqu'aux plus complexes, tels que le respect de soi, la participation à la vie de la communauté, la préservation de la dignité humaine.*
- *Cette approche prend également en considération la « capabilité » (capability), c'est-à-dire le fait d'offrir des ressources et des moyens pour que les personnes puissent saisir les occasions. Ainsi, pour optimiser les ressources, il faut agir sur l'individu, mais aussi sur les conditions sociales pour la « capabilité » de son développement (Keleher, 2014).*
- *Elle prend en considération la diversité humaine et l'agentivité (Touati et coll., 2018).*
- *La notion de capacités fait référence aux possibilités qu'ont les personnes d'accomplir des fonctions précieuses dans la vie, et constitue donc un aspect fondamental de la liberté dont une personne dispose pour mener un certain type de vie (par exemple, vivre une vie sans violence) (Sen, 1999).*

CADRE CONCEPTUEL

Le plan d'action s'aligne sur la définition de la VC adoptée par la politique gouvernementale (Gouvernement du Québec, 1995) et prônée dans le *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023* (Gouvernement du Québec, 2018a, p. 4). Cette définition expose les différentes formes de violence (psychologique, verbale, physique, sexuelle et économique), distingue l'intentionnalité et les rapports de pouvoir dans la dynamique de VC, et met l'accent sur le fait que cette violence peut être vécue dans différents contextes intimes (relation maritale, extra-conjugale ou amoureuse), et ce, quel que soit l'âge des personnes concernées.

Qu'est-ce que la violence conjugale ?

« La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Les spécialistes appellent cette progression "l'escalade de la violence". Elle procède, chez l'agresseur, selon un cycle défini par des phases marquées par la montée de la tension, l'agression, la déresponsabilisation, la rémission et la réconciliation. À ces phases correspondent chez la victime la peur, la colère, le sentiment qu'elle est responsable de la violence et, enfin, l'espoir que la situation va s'améliorer. Toutes les phases ne sont pas toujours présentes et ne se succèdent pas nécessairement dans cet ordre. La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles, ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extra-conjugale ou amoureuse, à tous les âges de la vie » (Gouvernement du Québec, 1995, p. 23).

*La **violence physique** « […] peut se manifester par des coups ou des blessures de toutes sortes, allant de la bousculade, de la brûlure, de la morsure ou de la fracture jusqu'à l'homicide » (Gouvernement du Québec, 2018a, p. 4).*

*« La **violence verbale** découle la plupart du temps de la violence psychologique ; elle peut consister, de la part de l'agresseur, en des sarcasmes, en des insultes, en des hurlements, en des propos dégradants et humiliants, en du chantage, en des menaces ou en des ordres intimés brutalement » (Gouvernement du Québec, 2018a, p. 4).*

*« La **violence psychologique** consiste à dévaloriser l'autre ; elle peut se traduire par des attitudes et des propos méprisants à son égard, des humiliations, le dénigrement, le chantage ou la négligence, [elle peut inclure] l'isolement de la victime […]. Dans certains cas, l'agresseur peut se servir de ses croyances d'ordre spirituel pour justifier sa domination et son pouvoir » (Gouvernement du Québec, 2018a, p. 4).*

*Par la **violence sexuelle**, « […] l'agresseur vise à dominer l'autre personne dans ce qu'elle a de plus intime. Il peut s'agir d'agressions sexuelles, de harcèlement, d'intimidation, de manipulation, de brutalité en vue d'une relation sexuelle non consentie, etc. » (Gouvernement du Québec, 2018a, p. 4). Cela comprend également « l'exploitation sexuelle et la cyberviolence sexuelle » (Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal, 2021).*

*Par la **violence économique**, « […] la victime [est privée] des ressources financières et matérielles nécessaires au bon fonctionnement du foyer. [Ses] activités économiques […] peuvent être contrôlées et surveillées de sorte qu'elle n'a pas le pouvoir de décider quoi que ce soit en cette matière, et ce, qu'elle travaille ou non à l'extérieur de la maison. Ce type de violence entraîne la dépendance financière » (Gouvernement du Québec, 2018a, p. 4).*

Le concept de « contrôle coercitif » (Stark, 2009) a également été retenu dans ce plan d'action. Il permet de montrer les limites du modèle centré sur les « incidents violents » (des actes ou des épisodes de violence, notamment physique), qui accorde une grande importance aux blessures et qui ne montre pas l'aspect cumulatif des effets de la violence. Ce concept met de l'avant que « la violence est continuelle et non pas simplement répétée » (Stark, 2009, p. 37). Enfin, le contrôle coercitif est conceptualisé comme un crime de privation de liberté qui se matérialise par deux mécanismes : la coercition et le contrôle (Côté et Lapierre, 2021).

Qu'est-ce que la coercition ?

« La coercition implique l'usage de la force ou de menaces pour forcer ou empêcher une réaction particulière chez une personne. En plus d'occasionner des douleurs immédiates, des blessures, de la peur ou même la mort, la coercition peut avoir des conséquences physiques, comportementales ou psychologiques à long terme » (Stark, 2014, p. 40). La violence (physique), l'intimidation, le harcèlement et l'humiliation sont des stratégies pour exercer la coercition.

Qu'est-ce que le contrôle ?

« [Les] tactiques de contrôle [sont] destinées à forcer l'obéissance de façon indirecte en privant [les] victime[s] des ressources et des réseaux d'aide essentiels, et ce, en les exploitant, en leur dictant leurs propres choix et en leur imposant un comportement particulier par des "règles" visant les activités quotidiennes » (Stark, 2014, p. 44). L'isolement, la privation, l'exploitation et l'imposition de règles sont des tactiques utilisées pour exercer le contrôle.

L'usage du contrôle pour compromettre le bien-être du partenaire amoureux et intime caractérise la violence dans les relations amoureuses (Hébert et coll., 2018).

Le plan d'action comporte également d'autres concepts qui permettent de mieux comprendre les victimes de VC et de VRI qui sont prises dans une « dynamique de violence et de contrôle », par exemple la VC postséparation. Bien que chaque séparation peut être différente, plusieurs études avancent que la période qui précède une rupture conjugale et la période ultérieure à la séparation comportent un risque élevé d'homicide conjugal (Léveillée et coll., 2017).

Qu'est-ce que la VC postséparation ?

Il s'agit de la VC qui se manifeste au « moment où la femme prend la décision de mettre fin à la relation et qu'elle s'inscrit dans une démarche de réorganisation de vie et de reprise de pouvoir. C'est une période où les stratégies de domination et de contrôle de l'ex-conjoint se transforment, se multiplient et perdurent, exposant ainsi la femme et ses enfants à un plus grand risque d'atteinte à leur sécurité (psychologique et physique) pouvant aller jusqu'à l'homicide »
(L'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape, 2018).

Quelques formes de VC postséparation

- *Multiplie les tentatives et les moyens pour communiquer avec la victime ;*
- *Modifie, voire décuple ses stratégies de contrôle ;*
- *Flâne régulièrement près du domicile de la victime ;*
- *Menace la victime de perdre la garde des enfants ;*
- *Publie des propos dénigrants à l'endroit de la victime sur les réseaux sociaux.*

(L'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape, 2018).

De plus, ce plan d'action vise à agir sur un phénomène très répandu, mais dont la portée est encore difficile à définir : la cyberviolence. Les écrits scientifiques soulèvent l'existence de ce phénomène et le fait qu'il touche de nombreuses personnes, en particulier les jeunes (Fernet et coll., 2019 ; Gouvernement du Québec, 2021b).

*La **cyberviolence** « [est une] forme spécifique de violence dans les relations intimes qui se produi[t] également en contexte de séparation. [Elle se manifeste] par l'utilisation des technologies pour harceler, surveiller, contrôler ou exercer des pressions sur un partenaire ou un ancien partenaire » (Fernet et coll., 2019).*

Quelques formes de cyberviolence

- *Examiner le contenu du téléphone cellulaire ou des réseaux sociaux de la partenaire sans son consentement.*
- *Transmettre ou faire des pressions pour recevoir des photos ou des vidéos intimes.*
- *Envoyer des messages à sa partenaire à répétition et contre son gré.*
- *Divulguer publiquement du contenu en ligne au sujet d'une partenaire ou d'une ancienne partenaire.*
- *Utiliser des dispositifs technologiques afin de surveiller sa partenaire ou ex-partenaire (Fernet et coll., 2019).*

IV. LIGNES DIRECTRICES

BUT ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le but du plan d'action est de prévenir et de contrer la VC et la VRI sur le territoire de Montréal-Nord. Il s'organise autour de deux grands objectifs :

1) Prévenir la VC et la VRI ;
2) Soutenir les personnes concernées par la VC et la VRI, notamment les victimes, par une offre suffisante de services complémentaires et adaptés.

VISION

L'énoncé de vision du plan d'action a été construit en concertation. Sa déclaration permet d'exprimer les changements souhaités pour la communauté de Montréal-Nord en matière de VC et de VRI.
Le plan d'action, qui se déploie sur une période de cinq ans, permet d'orienter des actions concrètes en conformité avec cette vision :

Pour Montréal-Nord, le plan d'action porte la vision d'un quartier plus sécuritaire et égalitaire entre les hommes et les femmes. Il vise une communauté davantage outillée, informée et renforcée dans sa capacité d'agir pour mieux répondre aux besoins des femmes, des jeunes filles et des enfants victimes de VC et de VRI à travers un continuum de services concerté et adapté aux réalités vécues.

PRINCIPES

Différents principes sont préconisés dans ce plan :

- **Principe du caractère criminel de la VC et la VRI :** les actes découlant de la VC et de la VRI sont des actes criminels et font partie du Code criminel. Cela inclut la violence qui s'inscrit dans une dynamique de contrôle coercitif.
- **Principe de transversalité :** les victimes de VC et de VRI n'ont pas d'âge, de culture, de religion, d'orientation sexuelle, de statut social ou de statut d'immigration particuliers. Cependant, certains groupes de la population qui cumulent plusieurs contextes de vulnérabilité sont plus affectés par la VC et la VRI.
- **Principe de droits des femmes :** la lutte contre la VC et la VRI est prônée par le féminisme et le mouvement des femmes pour éradiquer les rapports de pouvoir cautionnés par le patriarcat.
- **Principe d'intersectionnalité :** la VC et la VRI à l'égard des femmes ne se résument pas à un seul système d'oppression et peuvent croiser l'existence de multiples formes de discrimination et de désavantages subies par les femmes.
- **Principe de non-justification :** aucune raison ne justifie la violence.
- **Principe de pertinence et de respect culturel :** la diversité culturelle, ethnique et linguistique de Montréal-Nord nécessite un soutien et des services adaptés à la culture, respectueux de la diversité et inclusifs des personnes de diverses origines ethnoraciales.
- **Principe de sécurité :** toutes les personnes ont le droit d'être en sécurité et à l'abri des menaces, de l'intimidation et de la violence.

- **Principe de coresponsabilité et de la promotion des réponses concertées :** la prévention de la VC et de la VRI et la protection des victimes est une responsabilité partagée par la communauté de Montréal-Nord, qui développe des réponses concertées menant à de meilleurs résultats pour les victimes et à la responsabilisation des CPCV.

- **Principe d'amélioration continue :** l'évaluation, le suivi des effets et l'amélioration continue des stratégies mises en œuvre contribuent à renforcer une réponse systémique à la VC et à la VRI, basée sur des connaissances et des données probantes.

- **Principe d'une pratique tenant compte des traumatismes :** les services offerts qui prennent en compte les traumatismes, tels que ceux résultant de l'expérience de VC et de VRI, créent des environnements sûrs et fiables pour les victimes, et s'appuient sur le développement de leurs forces et de leurs compétences ainsi que sur celles des intervenantes.

- **Principe de participation citoyenne :** l'implication citoyenne dans la lutte contre la VC et la VRI assure la définition des solutions socialement plus pertinentes, une meilleure compréhension des besoins et des aspirations des communautés, en plus de stimuler et de renforcer le vivre-ensemble.

- **Principe d'agir sur les facteurs structuraux :** les facteurs sociétaux (ex. : inégalités des genres, normes stéréotypées en fonction du genre) et les facteurs communautaires (ex. : criminalité et violence dans le milieu, caractéristiques sociodémographiques du quartier [ex. : pauvreté, chômage, faible accessibilité aux logements abordables, etc.]) sont pris en compte dans la compréhension de la VC, de la VRI et des actions à entreprendre dans le plan d'action.

PLAN D'ACTION : UNE INTERVENTION SOCIALE INNOVATRICE

Le plan d'action proposé se positionne comme une innovation sociale, soit une intervention d'intérêt collectif qui vise à donner une réponse nouvelle à des besoins sociaux mal satisfaits dans les conditions actuelles en matière de VC et de VRI à Montréal-Nord, en impliquant la participation et la collaboration des membres de la communauté. En tant qu'innovation sociale, ce plan d'action est un levier pour le développement du territoire de Montréal-Nord. En effet, il s'agit d'une action locale territorialisée qui prend en considération son contexte et ses particularités. Il est également un levier stratégique de mobilisation pour les organismes et les services qui agissent de concert dans son élaboration et sa mise en œuvre. Enfin, le caractère innovant de cette intervention se manifeste par la démarche évaluative qui l'accompagne, ce qui montre l'importance accordée à la coconstruction de savoirs expérientiels, et à la contribution à l'avancement des connaissances sur l'action en réseau pour résoudre des problèmes sociaux complexes comme la VC et la VRI.

CONDITIONS DE SUCCÈS

Des conditions afin d'assurer le succès du plan d'action ont été identifiées :

1) Disposer d'un financement suffisant qui permet la mise en œuvre du plan d'action et la pérennité des actions ;

2) Embaucher et maintenir en emploi une personne à la coordination qui assure l'implantation et le suivi du plan d'action ;

3) Maintenir l'aspect concerté du plan et impliquer la communauté de Montréal-Nord ;

4) Assurer la transparence, la communication et le respect des missions et des capacités des partenaires impliquées ;

5) Mettre en place un processus d'évaluation commun ;

6) Établir une structure de gouvernance et de soutien ;

7) Développer un leadership collaboratif ;

8) Mettre en œuvre des espaces de réflexion et d'expérimentation.

MODÈLE DE GOUVERNANCE

La structure de gouvernance du plan d'action est principalement composée des instances suivantes :

- **Comité consultatif :** composé de partenaires des tables de concertation du territoire, de chercheuses et de personnes de la communauté, il est responsable de faire des recommandations sur l'actualisation et l'arrimage des pratiques territoriales et des protocoles d'intervention en matière de VC et de VRI. En outre, il conseille et renseigne la personne à la coordination dans l'implantation du plan d'action.

- **Comité de coordination :** composé de partenaires du milieu communautaire et institutionnel impliquées dans le développement des différentes actions, il joue un rôle directeur et opérationnel. Il est responsable de la mise en œuvre du plan d'action, de la recherche de financement et de la communication. Piloté par une personne embauchée à la coordination, il veille aussi à la mobilisation des partenaires impliquées et au bon fonctionnement des sous-comités de travail, le cas échéant. Une période de transition est prévue afin que le comité de pilotage – responsable de l'élaboration du plan – devienne le comité de coordination.

- **Comité scientifique et d'évaluation :** responsable de la mise en place et du suivi du processus d'évaluation du plan d'action, il est composé des membres des comités consultatif et de coordination, ainsi que de l'équipe de recherche du Centre InterActions, ou d'autres instances universitaires qui développent des projets de recherche et d'évaluation en lien avec le plan d'action.

V. ÉVALUATION

Le plan d'action fait l'objet d'une évaluation développementale ou évolutive (Patton, 2010 ; Patton et coll., 2015) qui favorise, entre autres, la coconstruction des connaissances à l'aide d'un cadre d'apprentissage basé sur l'expérience (Dozois et coll., 2010) et qui permet des ajustements en cours de route. La démarche et les activités d'évaluation soutiendront la mise en place du plan d'action et faciliteront la prise de décisions basées sur les connaissances produites dans le processus de développement.

Selon cette approche, la personne responsable de l'évaluation n'est pas une agente externe ; elle fait partie d'une équipe dont les membres collaborent pour conceptualiser, concevoir et tester de nouvelles approches dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, d'adaptation et de changement intentionnel. Sa fonction principale est d'élucider les discussions des comités avec des données et une logique d'évaluation (Patton, 1994). Cette relation réciproque – entre l'évaluatrice et les équipes responsables de la mise en place du plan d'action – est plus adéquate pour saisir des réalités et des interventions complexes (comme celles de la VC et de la VRI), comparativement à une conception traditionnelle assumée par une évaluatrice externe.

Deux volets complémentaires à évaluer sont proposés[11] :

- **VOLET 1 – Évaluation de la mise en place du plan d'action :** ce volet vise à déterminer si le plan se déroule tel qu'il a été conçu, et à connaître les facteurs qui favorisent ou entravent sa mise en œuvre. Cela permettra aux actrices impliquées d'ajuster et d'améliorer le travail collaboratif (dimension formative).

- **VOLET 2 – Évaluation des effets :** ce volet vise à évaluer les effets attendus et inattendus du plan d'action collectif sur : 1) les personnes concernées par la VC et la VRI (victimes, témoins et CPCV) ; 2) les parties prenantes du plan (services œuvrant sur le territoire) ; et 3) la communauté de Montréal-Nord. Des évaluations de mi-parcours et après cinq ans de mise en œuvre du plan sont prévues (dimension sommative).

[11] *Cette classification des volets est inspirée du plan d'action collectif Priorité Jeunesse 2017-2027 (p. 32).*

Indicateurs :
Deux types d'indicateurs, à la fois quantitatifs et qualitatifs[12], sont proposés : indicateurs de processus et indicateurs de résultats.

> ***Indicateurs de processus :*** *ils permettent d'apprécier le rythme d'avancement du plan ainsi que l'utilisation des ressources, et d'évaluer la manière dont cet instrument est mis en œuvre (ex.: indicateurs de gestion et indicateurs liés au partenariat).*
>
> ***Indicateurs d'effets et de résultats :*** *ils permettent d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs du plan à différents moments et niveaux d'impact.*

Les indicateurs de processus et les indicateurs d'effets et de résultats à court terme[13], à moyen terme[14] ou à long terme[15], ainsi que les moyens de vérification (à définir par le comité d'évaluation et recherche) permettront de connaître les aboutissements des actions et d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs du plan d'action. En outre, l'élaboration d'outils de suivi permettra à l'équipe responsable de documenter les indicateurs d'effets identifiés, de mesurer les avancements dans le temps, ainsi que de produire des données probantes pour stimuler l'action intersectorielle en matière de VC et de VRI à Montréal-Nord (Brousselle et coll., 2011 ; Voyer, 1999). Différentes méthodes de collecte de données seront utilisées, telles que, l'analyse documentaire, l'observation, les entrevues, les enquêtes ou les questionnaires (Joly et coll., 2010).

Des rapports de suivi et de transfert des connaissances seront préparés pour les parties prenantes. Ils permettront de réfléchir collectivement, d'analyser le cours des actions et la nécessité de procéder à des ajustements. Au terme du travail, un rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action et de ses effets sera publié.

---

[12] *Indicateurs tant quantitatifs (ceux qui sont objectivement vérifiables) que qualitatifs (perceptions et expériences personnelles et subjectives des personnes concernées par le plan) (Voyer, 1999).*

[13] *Les résultats à court terme ou immédiats sont des résultats de premier niveau qui contribuent à la production d'effets.*

[14] *Les résultats à moyen terme ou intermédiaires sont les effets du projet.*

[15] *Les résultats à long terme ou finaux font référence à l'impact du plan sur la population et les personnes concernées par la VC et la VRI, ainsi qu'à la durabilité des répercussions du plan.*

VI. AXES ET ACTIONS

Le plan d'action comprend six axes :

1) Gouvernance et financement du plan d'action ;
2) Prévention, sensibilisation et information ;
3) Dépistage, intervention psychosociale et collaboration intersectorielle ;
4) Interventions policières, sociojudiciaires et correctionnelles ;
5) Partage de l'expertise et développement des connaissances ;
6) Montréal-Nord : une communauté inclusive et égalitaire.

Les 27 actions qui composent le plan d'action seront mises en œuvre progressivement sur une période de cinq ans. La priorisation de ces actions a été réalisée par le comité de pilotage selon les critères suivants : les actions déjà mises en place sur le territoire et celles bénéficiant de financement (en bleu dans les tableaux)[16]. Pour assurer la faisabilité du plan, les actions de recherche de financement, de renforcement de la gouvernance ainsi que d'évaluation du plan sont privilégiées (en orange dans les tableaux). Il faut indiquer que la recherche de financement s'orientera premièrement vers l'embauche d'une personne au poste de coordination ainsi que vers des actions qui renforcent la collaboration intersectorielle. Deuxièmement, le financement servira à mettre en place des ressources qui ne sont pas disponibles (en vert dans les tableaux).

Trois niveaux d'actions sont formulés[17]. Chacun d'entre eux se distingue sur les plans de la temporalité et de l'intensité de ses effets et de ses impacts, ainsi que par rapport aux ressources nécessaires ou investies pour leur mise en œuvre.

Actions de base (AB) : *ces actions entraînent des répercussions sur le quotidien. Leurs impacts sont immédiats ou à court terme, et peuvent être liés au mandat des organismes/services ainsi qu'à l'amélioration de l'offre de services.*

Actions intermédiaires (AI) : *ces actions ont des répercussions sur les pratiques des organismes et les actions intersectorielles des parties prenantes. Leurs impacts sont à moyen terme ou intermédiaires.*

Actions structurantes (AS) : *ces actions déclenchent des répercussions systémiques pouvant transformer une organisation ou un territoire, ou créer de nouveaux services. Leurs impacts sont à long terme ou finaux, impliquent un engagement important des parties prenantes et apportent des bénéfices significatifs.*

[16] *Financement reçu pour une période de 27 mois de la part de Ministère Femmes et Égalité des genres Canada (2022-2024).*

[17] *Cette classification d'actions a été inspirée par le Plan collectif de développement économique de Montréal-Nord 2018-2023 – Prospérer ensemble (p. 42).*

AXE I

Gouvernance et financement du plan d'action

MISE EN CONTEXTE

Le plan d'action est considéré comme une intervention innovatrice qui requiert des conditions permettant d'assurer son succès. Certaines conditions considérées comme fondamentales ont été identifiées, par exemple : une structure solide de gouvernance, un leadership partagé, une concertation favorisant des processus collaboratifs entre les instances impliquées et un financement suffisant.

Ce premier axe vise à développer les actions nécessaires pour consolider la gouvernance des espaces qui permettent la mise en œuvre de ce plan, incluant son financement. Ainsi, une première stratégie partagée par les actrices du milieu impliquées dans cette démarche est la consolidation de la Table femmes Osez au féminin, afin de faciliter entre autres la demande et l'obtention de financement et l'intégration et le soutien de ressources humaines, principalement une coordonnatrice du plan d'action. Cette table a pour mission de « favoriser la prise de pouvoir des femmes sur leur vie, promouvoir plus d'équité entre les deux sexes et abolir toutes formes de violence à l'encontre des femmes ». Elle occupe donc une position privilégiée pour jouer un rôle clé dans la promotion des changements en matière d'égalité des genres et de lutte contre la VC et la VRI sur le territoire de Montréal-Nord, dans un contexte de partenariats avec d'autres tables de concertation de l'arrondissement.

Le modèle de gouvernance proposé par le plan d'action permettra l'organisation des tâches et la clarification des rôles de chaque membre. En outre, l'établissement d'un cadre financier comme stratégie d'organisation pour le plan permettra de mieux cibler les possibilités de financement et de démontrer clairement les besoins aux bailleurs de fonds.

TABLEAU 1 : AXE 1 – GOUVERNANCE ET FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION

OBJECTIF 1. Consolider la concertation en matière de VC et de VRI à Montréal-Nord en assurant un financement suffisant pour recruter une personne au poste de coordination, pour implanter des actions et garantir la pérennité du plan d'action.

	ACTIONS	PARTENAIRES
	SOUS-OBJECTIF 1.1. Assurer la faisabilité de la mise en œuvre du plan d'action et la pérennité de ses actions.	
1	**Consolider la structure de concertation et le financement de la mise en œuvre du plan d'action en :** **a)** faisant la transition vers la nouvelle gouvernance du plan et en intégrant de nouveaux membres clés ; **b)** développant un échéancier des actions et de moments d'évaluation pour les cinq prochaines années ; **c)** recrutant une coordonnatrice ; **d)** formant un comité de coordination ainsi qu'un comité scientifique et d'évaluation ; **e)** créant un comité consultatif chargé de faire des recommandations à la TFOF, à la TPSU et à la TQMN sur l'actualisation et l'arrimage des pratiques territoriales et des protocoles d'intervention en matière de VC et de VRI ; **f)** élaborant un cadre financier ; **g)** créant une stratégie de recherche de financement en partenariat avec différents acteurs du milieu ; **h)** évaluant la pertinence que la TFOF devienne une entité juridique.	• Table femmes Osez au féminin ; • Tables de concertation de Montréal-Nord ; • Partenaires institutionnels (ex. : CIUSSS NIM, Arrondissement).

AXE 2

Prévention, sensibilisation et information

MISE EN CONTEXTE

Les relations amoureuses à l'adolescence constituent un important terrain d'apprentissage favorisant la découverte et l'affirmation de plusieurs aspects caractérisant les relations adultes satisfaisantes (Connolly et coll., 2014). C'est pourquoi la prévention de la VRI et la promotion des relations saines et égalitaires (RSE) auprès de cette population sont donc fondamentales. Toutefois, les écrits scientifiques recensés (Fernet et coll., 2016) ainsi que les femmes expertes de vécu et les intervenantes consultées suggèrent d'aborder certains sujets à un plus jeune âge pour prévenir la VRI. Par exemple : les relations amoureuses, le respect, le consentement et l'égalité des genres, l'identification des formes moins connues de violence ou de contrôle, etc.

Au Québec, la prévalence de la VRI à l'adolescence est préoccupante (Hébert et coll., 2017). Connaître leurs besoins, leurs expériences et leurs perceptions afin de développer les meilleures stratégies pour les joindre est essentiel. Dans ce plan d'action, le point de vue des enfants et des jeunes est valorisé ; les stratégies doivent donc être développées *avec*, *par* et *pour* elles et eux. Par ailleurs, la recension des écrits scientifiques révèle que la plupart des programmes de prévention mis en place se concentrent en particulier sur le changement de connaissances et d'attitudes favorables face à la VRI, et sont implantés principalement dans le milieu scolaire (D'Iverno et coll., 2018 ; Rothman et coll., 2015). De ce fait, ce plan d'action présente une forte composante territoriale, et vise à rejoindre également l'entourage des enfants et des jeunes. En effet, les camarades, les parents, le corps enseignant, le voisinage et les entraîneuses et entraîneurs jouent un rôle important dans la prévention de la VRI.

Enfin, les particularités de Montréal-Nord sont également prises en compte. La formation de personnes « sentinelles » dans la communauté pour contrer le tabou de la VC et de la VRI, ainsi que le renforcement du sentiment d'appartenance des enfants et des jeunes à un groupe, à une équipe sportive, à une école ou à la communauté permettra de renforcer les facteurs de protection communautaires. Il permettra également de faire face conjointement aux facteurs de risque existant sur le territoire et auxquels ces personnes sont particulièrement exposées.

TABLEAU 2 : AXE 2 – PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET INFORMATION

OBJECTIF 2. Promouvoir le développement de relations saines et égalitaires (RSE) chez les enfants, les jeunes et leur entourage, et prévenir la VRI.

	ACTIONS	PARTENAIRES
	SOUS-OBJECTIF 2.1. Outiller les enfants et les jeunes à propos des RSE, ainsi que par rapport à la VRI et aux façons de la prévenir.	
2	Recenser les initiatives de promotion des RSE, de sensibilisation et de prévention de la VRI déjà offertes sur le territoire et ailleurs pour s'en inspirer et proposer des actions.	• Organismes jeunesse ; • Organismes spécialisés en VC ; • Partenaires institutionnels (ex. : CIUSSS NIM, CSSPI, PDQ 39, Arrondissement).
3	**Soutenir les initiatives visant à :** **a)** produire *avec*, *par* et *pour* les jeunes une trousse d'outils culturellement adaptés (vidéos, balados, affiches, infographies, messages sur les réseaux sociaux, etc.) sur les RSE et la VRI ; **b)** développer des formations ciblant les jeunes pour les inciter à faire de la sensibilisation entre pairs ; **c)** développer des campagnes de prévention et de sensibilisation qui interpellent directement les CPCV de VRI et VC, les pairs et les témoins.	• Organismes jeunesse ; • Organismes spécialisés en VC ; • Partenaires institutionnels (ex. : CIUSSS NIM, CSSPI, cégep, Arrondissement[18]) ; • TCJMN.
4	**Implanter, là où les jeunes se trouvent (ex. : écoles, cégeps, bibliothèques, etc.), un programme permanent de :** **a)** promotion aux RSE et de développement des habiletés sociales et de l'égalité des genres ; **b)** sensibilisation et de prévention à la VRI.	• Organismes jeunesse ; • Organismes spécialisés en VC ; • Partenaires institutionnels (ex. : CIUSSS NIM, CSSPI, cégep, Arrondissement).

[18] *L'arrondissement de Montréal-Nord sera en mesure, dans le cadre de sa mission municipale, de contribuer principalement aux actions suivantes : affichage et distribution d'information dans les édifices municipaux et certains lieux publics ; programmations particulières de sensibilisation en VC et VRI par ses divisions Culture et Événements et Bibliothèques ; après analyse, soutien à des projets particuliers, notamment en VRI.*

TABLEAU 2 : AXE 2 – PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET INFORMATION

	ACTIONS	PARTENAIRES
	SOUS-OBJECTIF 2.2. Sensibiliser et informer les personnes qui entourent les enfants et les jeunes à propos de la VRI.	
5	Déployer des activités permanentes de sensibilisation à la VRI destinées aux personnes qui entourent les jeunes (ex. : parents, corps enseignants, entraîneuses et entraîneurs de sport, etc.).	• Organismes jeunesse ; • Organismes spécialisés en VC ; • Partenaires institutionnels (ex. : CIUSSS NIM, CSSPI, cégep, organismes de loisirs, Arrondissement).
	SOUS-OBJECTIF 2.3. Sensibiliser et informer la communauté pour contrer le tabou de la VC et de la VRI.	
6	Assurer un soutien aux organismes et aux institutions dont la mission première ne concerne pas l'enjeu de la VC et de la VRI en favorisant des espaces de discussion autour d'enjeux d'égalité des genres, de normes sociales favorisant la violence, de modèles de masculinité positive, de stéréotypes de genre, etc.	• Organismes jeunesse ; • Organismes spécialisés en VC ; • Organismes communautaires.
7	Mettre en œuvre une formation annuelle de personnes « sentinelles » dans la communauté pour sensibiliser aux mythes et aux réalités qui sont associés à la VC et à la VRI, et partager de l'information sur les ressources disponibles pour augmenter le référencement.	• Organismes spécialisés en VC ; • Organismes communautaires.

AXE 3

Dépistage, intervention psychosociale et collaboration intersectorielle

MISE EN CONTEXTE

L'action concertée intersectorielle qui guide cet axe permettra une action directe et globale, dans le cadre de partenariats structurés, ouvrant sur une intervention collective en vue d'atteindre des objectifs précis : améliorer la continuité, l'adaptation et l'intégration de services. Ainsi, le plan d'action vise à ce que les services offerts en VC et en VRI soient :

1) accessibles (c'est-à-dire faciliter l'obtention des services dans un laps de temps raisonnable en fonction de l'urgence de la situation) ;

2) continus (c'est-à-dire la façon dont les services sont vécus par une utilisatrice comme étant cohérents et reliés dans le temps) ;

3) globaux (c'est-à-dire faire référence à la personne entière et à tous les services requis) ;

4) adaptés (c'est-à-dire prendre en considération le contexte et les besoins particuliers de la population visée et fournir des réponses adéquates selon ces facteurs) (Borges et coll., 2011).

Protéger les victimes de VC et de VRI est au cœur de ce plan. Par conséquent, développer et renforcer un filet de sécurité est fondamental (Drouin, 2019). Plusieurs stratégies sont préconisées et priorisées ; par exemple, la formation et la sensibilisation transversale et commune des actrices des différents secteurs (santé et services sociaux, scolaire, communautaire, policier), notamment sur les enjeux liés à l'immigration (TCRI, 2016 et 2018). La mise en place de mécanismes formels de concertation et de coordination visant une stratégie de continuité de services et une meilleure réponse à des situations risquées ou complexes est également priorisée, comme lorsque la VC ou la VRI sont en concomitance avec d'autres problématiques, telles que la santé mentale, la consommation, la pauvreté, etc. (Lessard et coll., 2018 et 2020). En outre, le manque de services spécialisés en VRI pour les jeunes et pour les CPCV justifie la création d'une nouvelle structure ou son intégration à un organisme existant pour leur fournir des services.

Compléter et multiplier les options de services pour victimes de VC est aussi une priorité, notamment pour les femmes en situation de précarité (causée par la pauvreté, le prix des logements, le manque d'accès aux ressources [ex. : garderies], la méconnaissance du système, etc.), ainsi que pour les personnes nouvelles arrivantes. Enfin, cet axe révèle l'importance de s'attaquer aux enjeux systémiques qui entravent les solutions pour sortir de la VC et de la VRI.

TABLEAU 3 : AXE 3 – DÉPISTAGE, INTERVENTION PSYCHOSOCIALE ET COLLABORATION INTERSECTORIELLE

OBJECTIF 3. Améliorer la continuité, l'adaptation des services en VC et en VRI ainsi que la visibilité des ressources présentes sur le territoire de Montréal-Nord.

	ACTIONS	PARTENAIRES
	SOUS-OBJECTIF 3.1. Renforcement de la capacité du milieu à dépister et à soutenir les personnes concernées par la VC et la VRI (victimes, enfants victimes, proches, CPVC.)	
8	**Apporter un soutien à la formation en VC et en VRI des actrices institutionnelles et communautaires en[19] :** **a)** répertoriant les formations déjà mises en place sur le territoire et ailleurs ; **b)** adaptant leur contenu à la réalité nord-montréalaise ; **c)** renforçant les contenus (ex. : approches, manifestations, facteurs associés, facteurs de risque et de protection, dépistage, réseau d'aide et réseau de références, facteurs favorables et défavorables à la collaboration/concertation en VC et en VRI) ; **d)** créant de nouvelles formations.	• Organismes spécialisés en VC et en VRI ; • Organismes communautaires ; • Partenaires institutionnels (ex. : CIUSSS NIM, PDQ 39, écoles, Arrondissement).
9	**Renforcer le filet de sécurité des victimes de VC et de VRI en :** **a)** formalisant un protocole de collaboration entre des organismes et des institutions ciblés ; **b)** mettant en place un espace de concertation clinique centré autour d'une agente-pivot pour la prise en charge des cas de VC et de VRI ; **c)** participant à l'implantation d'une cellule de crise pour prévenir les homicides conjugaux ; **d)** complétant les services externes pour les femmes victimes de VC dans une approche intégrant d'autres problématiques associées ; **e)** créant de nouvelles places d'hébergement permanent et d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de VC ou en difficulté et leurs enfants (ex. : maison d'hébergement de première étape) ; **f)** accompagnant les victimes de VC et de VRI qui ne souhaitent pas porter plainte, avec une intervention basée sur des facteurs de protection.	• Organismes spécialisés en VC et en VRI ; • Organismes communautaires ; • Partenaires institutionnels (ex. : CIUSSS NIM, PDQ 39, écoles, Arrondissement).

[19] *Action qui compte sur un financement du ministère des Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC). Son exécution est prévue pour la période 2022 et 2024*

TABLEAU 3 : AXE 3 – DÉPISTAGE, INTERVENTION PSYCHOSOCIALE ET COLLABORATION INTERSECTORIELLE

	ACTIONS	PARTENAIRES
	SOUS-OBJECTIF 3.2. Bonifier l'offre de services, d'intervention et de suivi en matière de VC et de VRI.	
10	Lister les outils de dépistage, d'évaluation des risques, d'intervention et de suivi existant sur le territoire et ailleurs, les mettre à jour (réaliser entre autres une adaptation culturelle) et former les intervenantes à leur utilisation.	• Organismes spécialisés en VC et en VRI ; • Organismes communautaires ; • Partenaires institutionnels (ex. : CIUSSS NIM, PDQ 39, écoles, Arrondissement).
11	**Assurer des services adaptés à la situation des femmes nouvelles arrivantes ou issues de l'immigration, et de celles vivant dans une situation de précarité et affectées par des facteurs systémiques en :** **a)** évaluant leurs besoins non comblés en matière d'accessibilité aux services, d'employabilité et d'accès à des logements abordables ; **b)** formant un comité de travail qui regroupe les personnes clés pour déployer des initiatives favorisant l'autonomie économique et sociale des femmes victimes de VC ; **c)** ajoutant un volet VC et VRI dans les organismes qui travaillent avec des personnes nouvelles arrivantes et en employabilité ; **d)** renforçant un service de traductrices et traducteurs ainsi que d'interprètes, et les former de manière continue en VC et en VRI[20] ; **e)** recrutant des médiatrices et médiateurs culturels de divers organismes/services*.	• Organismes communautaires ; • Organismes spécialisés en VC et en VRI ; • Organismes en employabilité ; • Organismes en intégration des personnes nouvelles arrivantes ; • Partenaires institutionnels (ex. : CIUSSS NIM, Arrondissement, Ville de Montréal – Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal) ; • Employeuses et employeurs de Montréal-Nord.
12	Soutenir les réflexions régionales sur les besoins des personnes LGBTQ2+ vivant de la VC et de la VRI.	• Organismes communautaires LGBTQ2+ ; • Organismes spécialisés en VC ; • Partenaires institutionnels.
13	**Renforcer et développer des services spécialisés en VRI chez les jeunes en :** **a)** offrant écoute, information, accompagnement et intervention ; **b)** formalisant les références en collaboration avec les services jeunesse ; **c)** ajoutant un volet VRI (y compris sur l'égalité des genres) dans les organismes/services jeunesse intéressés à le développer.	• Organismes spécialisés en VC ; • Organismes jeunesse ; • Partenaires institutionnels (ex. : CIUSSS NIM – Aire ouverte, écoles, Arrondissement).

[20] *Cette action ne fait pas partie du projet FEGC, mais il s'agit d'une action priorisée par le comité de pilotage.*

	ACTIONS	PARTENAIRES
14	**Développer des services pour les CPCV en :** **a)** répertoriant les expériences d'intervention développées à Montréal-Nord et ailleurs afin de mettre en place des modèles d'intervention adaptés avec une approche de responsabilisation ; **b)** établissant une entente de services avec un organisme spécialisé déjà existant dans le but de développer un point de service à Montréal-Nord ; **c)** développant une collaboration avec des programmes (ex. : bien-être des hommes) ou des institutions (ex. : DPJ), notamment lorsque la VC et la VRI sont en concomitance avec d'autres problématiques (ex. : consommation, détresse, etc.).	• Organismes spécialisés en VC ; • Partenaires institutionnels (ex. : CIUSSS NIM, établissement de détention, centre de transition, PDQ 39, Arrondissement) ; • Organismes spécialisés pour les CPCV.
15	Identifier les besoins non comblés des enfants et des jeunes témoins ou victimes de VC, et consolider une offre de services adéquate, adaptée et concertée pour elles et eux.	• Organismes spécialisés en VC ; • Organismes jeunesse ; • Partenaires institutionnels (ex. : CSSPI, DPJ, CIUSSS NIM, PDQ 39, Arrondissement) ; • Organismes petite enfance – famille (CPEFMN) ; • TCVCM ; • Table de concertation en violence conjugale secteur nord de Montréal.
	SOUS-OBJECTIF 3.3. Améliorer la visibilité des services et des ressources en VC et en VRI présents sur le territoire.	
16	**Développer et diffuser l'information sur les services disponibles en VC et en VRI auprès de la communauté, des organismes et des institutions et lors d'événements publics en :** **a)** incluant une section spécifique pour les services d'orientation adaptés aux personnes nouvelles arrivantes ; **b)** traduisant en diverses langues afin de joindre les personnes des communautés ethnoculturelles qui ne parlent pas ou très peu les deux langues officielles ; **c)** diffusant, entre autres, dans les édifices municipaux et sur les stèles dynamiques, notamment durant la Campagne annuelle des municipalités alliées contre la VC, ainsi que par le biais de l'affichage électronique, des infolettres ou des microsites institutionnels et communautaires.	• Organismes spécialisés en VC ; • Organismes en intégration des personnes nouvelles arrivantes ; • Partenaires institutionnels (ex. : CSSPI, DPJ, CIUSSS NIM, PDQ 39, Arrondissement) ; • TQMN.

AXE 4

Interventions policières, sociojudiciaires et correctionnelles

MISE EN CONTEXTE

Le système judiciaire devient un acteur clé dans la mise en œuvre de ce plan. Les écrits scientifiques mettent en lumière que dans le processus de demande d'aide sociojudiciaire, les victimes de VC éprouvent fréquemment des difficultés à connaître leurs droits, à comprendre le processus de dépôt d'une plainte ainsi que les procédures policières et judiciaires, et à avoir accès à des services adaptés (Frenette et coll., 2018). Qui plus est, l'intervention sociopénale spécialisée est trop peu fréquente pour les enfants et les CPCV (Gauthier et Lalande, 2021). Pour ces derniers, des études révèlent que la méconnaissance du système les amène à considérer les interventions policières et juridiques ainsi que les lois comme injustes, ce qui rend difficile la responsabilisation de leurs comportements violents et le changement souhaité (Guzik, 2008).

Pour les personnes concernées par la VC et la VRI, l'accès à la justice, à l'information leur permettant de faire des choix éclairés au sujet des procédures judiciaires, et à un accompagnement systématisé dans leurs démarches sociojudiciaires (qu'elles soient civiles, pénales, criminelles, juvéniles, familiales, etc.) sont des stratégies fondamentales dans la lutte contre cette problématique. Cependant, plusieurs défis s'immiscent dans les interventions policières, judiciaires et correctionnelles pour répondre à ces attentes. De plus, la concomitance d'enjeux divers en toile de fond, tels une grande précarité économique des victimes, un parcours migratoire parfois traumatisant et d'importantes difficultés systémiques liées à l'intégration dans le pays d'accueil (Castro et coll., 2022 ; Simon, 2021), ne font que complexifier la compréhension de la problématique, l'intervention et la recherche de solutions.

Dans l'actuel contexte de la création d'un tribunal spécialisé en violence sexuelle et en VC, la prise en compte des besoins et des réalités des personnes concernées par la VC et la VRI est fondamentale.

La formation s'avère une stratégie pertinente pour que les partenaires du milieu – qui proviennent de différents domaines (police, immigration, droit, services psychosociaux), avec une formation distincte et une compréhension différente du problème et du fonctionnement du système judiciaire – puissent développer un langage commun (Jennings et coll., 2020). Ces partenaires pourront mieux répondre aux besoins des personnes touchées par la VC et la VRI et selon une approche sociojudiciaire (Gouvernement du Québec, 2018a). Cet axe présente aussi une composante communautaire, incluant toutes les ressources existantes sur le territoire (ex. : cliniques juridiques, équipe de quartier du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, police sociocommunautaire) dans une approche la plus concertée possible, favorisant ainsi des services au plus près des besoins de la communauté nord-montréalaise. Enfin, l'accompagnement personnalisé offert aux personnes concernées par la VC et la VRI leur permettra de « rebâtir la confiance » envers le système de justice (Corte et Desrosiers, 2020).

TABLEAU 4 : AXE 4 – INTERVENTIONS POLICIÈRES, SOCIOJUDICIAIRES ET CORRECTIONNELLES

OBJECTIF 4. Assurer aux victimes de VC et de VRI et aux CPCV un accès éclairé et sécurisé à des services policiers, judiciaires et correctionnels adaptés et à un accompagnement systématisé dans leurs démarches civiles et judiciaires.

	ACTIONS	PARTENAIRES
	SOUS-OBJECTIF 4.1. Mieux accompagner et informer les victimes, les témoins et les CPCV sur les procédures policières, sociojudiciaires et correctionnelles.	
17	Répertorier, adapter et diffuser des outils et des activités d'information culturellement adaptés sur les procédures sociojudiciaires pour les victimes, les témoins et les CPCV (ex. : traduire en différentes langues pour les personnes allophones).	• Partenaires institutionnels (ex. : CSSPI, DPJ, CIUSSS NIM, PDQ 39, CAVAC, Arrondissement) ; • Côté Cour.
18	**Consolider et systématiser l'accompagnement, le soutien des victimes de VC et de VRI dans leurs démarches sociojudiciaires et le renforcement de leurs connaissances sur leurs droits en matière de VC et de VRI en :** **a)** développant des partenariats avec divers services existants sur le territoire et ailleurs pour les diffuser en veillant à ce qu'ils soient adaptés à la population de Montréal-Nord ; **b)** recrutant – dans divers organismes – une intervenante sociojuridique ou en renforçant la diffusion et l'adaptation si la ressource existe à Montréal-Nord (ex. : CAVAC).	• Organismes spécialisés en matière sociojudiciaire (ex. : Côté Cour, Juripop, Clinique juridique du Grand Montréal, Plaidoyer-victimes, CAVAC) ; • Partenaires institutionnels (ex. : CSSPI, DPJ, CIUSSS NIM, PDQ 39, Arrondissement).

TABLEAU 4 : AXE 4 – INTERVENTIONS POLICIÈRES, SOCIOJUDICIAIRES ET CORRECTIONNELLES

	ACTIONS	PARTENAIRES
	SOUS-OBJECTIF 4.2. Soutenir l'adaptation des services et des pratiques d'intervention policière, sociojudiciaire et correctionnelle aux réalités de la VC et de la VRI.	
19	Promouvoir auprès de l'ensemble des organisations du système sociojudiciaire et de l'immigration des formations continues qui portent sur les enjeux d'intervention auprès des personnes concernées par la VC et la VRI, en favorisant un volet spécifique sur la collaboration intersectorielle.	• Organismes spécialisés en VC ; • Organismes en intégration des personnes nouvelles arrivantes ; • Partenaires institutionnels (ex. : DPJ, CIUSSS NIM, PDQ 39).
20	**Actualiser et consolider l'intervention en VC et en VRI en :** **a)** évaluant la faisabilité d'implanter une équipe mixte d'intervention spécialisée en matière de VC ou de VRI (corps policiers/travailleuses sociales) ; **b)** évaluant la faisabilité d'augmenter le nombre d'agentes et d'agents sociocommunautaires au sein du PDQ 39.	• Organismes spécialisés en VC ; • Partenaires institutionnels (ex. : PDQ 39).
21	Maintenir la visibilité de l'action des agentes et agents sociocommunautaires au PDQ 39 et de l'équipe de quartier du CIUSSS NIM patrouillant sur le territoire pour renforcer la confiance de la population envers les différents systèmes.	• Partenaires institutionnels (ex. : PDQ 39, CIUSSS NIM [équipe de quartier]).

AXE 5

Partage de l'expertise et développement des connaissances

MISE EN CONTEXTE

La nature complexe et dynamique des problèmes sociaux demande que les connaissances à leur sujet soient constamment mises à jour. Elles doivent par ailleurs être construites selon une approche interdisciplinaire et avec la participation des partenaires concernées. Au cours des 40 dernières années, le développement des connaissances sur la VC et la VRI s'est considérablement accru (Lalande et coll., 2019 ; Larrivée et coll., 2012 ; Lessard et coll., 2015). Le rôle des organismes, des intervenantes ainsi que de l'équipe de chercheuses qui sont impliquées dans cet effort a été fondamental. Leur alliance a permis, d'une part, de développer un processus de coconstruction des savoirs expérientiels qui a sans aucun doute favorisé une meilleure compréhension du problème et, d'autre part, d'améliorer leurs pratiques d'intervention. Dans cette optique, les organismes ainsi que les actrices nord-montréalaises ont développé divers partenariats pour générer des connaissances qui leur ont permis de mieux comprendre la réalité et les divers problèmes existants, ainsi que d'évaluer les efforts déployés pour les surmonter (voir les plans d'action cités dans la note de bas de page numéro 5).

Cet axe vise à créer des espaces permanents de réflexion, d'échange d'expériences et de coconstruction de connaissances pour favoriser la recherche de solutions collectives. Ces espaces permettront également la diffusion des bonnes pratiques et des approches théoriques et d'intervention à prioriser. Les propos et l'expérience des intervenantes sont mis en valeur, comme ceux des personnes concernées par la VC et la VRI qui, par leurs témoignages, guident les adaptations nécessaires des services et des interventions. Par ailleurs, le suivi du développement des actions et l'évaluation de ce plan d'action sont des priorités qui répondent au besoin de connaître ses effets et ses impacts, et d'apporter des modifications en cours de route.

TABLEAU 5 : AXE 5 – PARTAGE DE L'EXPERTISE ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

OBJECTIF 5. Faciliter le développement, le partage et le transfert des connaissances sur la VC et la VRI issues de la pratique et de la recherche.

	ACTIONS	PARTENAIRES
	SOUS-OBJECTIF 5.1. Créer des espaces de coconstruction et de partage des connaissances adaptés à tous les publics concernés par la VC et la VRI.	
22	**Favoriser le partage de connaissances et d'expériences en :** **a)** développant une communauté de pratiques en VC et en VRI avec les partenaires du milieu ; **b)** créant une plateforme numérique de partage, de diffusion et de transfert des connaissances issues de la pratique.	• Organismes spécialisés en VC ; • Organismes jeunesse ; • Organismes communautaires ; • Partenaires institutionnels (ex. : CSSPI, DPJ, CIUSSS NIM, PDQ 39, CAVAC, Arrondissement).
23	**Établir des partenariats avec des universités et des centres de recherche à des fins[21] :** **a)** d'accompagnement dans l'évaluation des actions préconisées dans le plan d'action ; **b)** de production de connaissances ; **c)** de recension des pratiques prometteuses d'intervention en matière de VC et de VRI ; **d)** de transfert de connaissances.	• Universités et centres de recherche (ex. : Centre InterActions, Trajetvi, RAIV) ; • Organismes spécialisés en VC et en VRI ; • Organismes communautaires ; • Partenaires institutionnels (ex. : CIUSSS NIM, CSSPI, DPJ, PDQ 39, CAVAC, Arrondissement).
24	Organiser des espaces d'échanges, de discussion et de partage des connaissances avec la population de Montréal-Nord sur les enjeux de la VC et de la VRI et des perspectives d'actions collectives.	• Tables de concertation de Montréal-Nord.

[21] *Le projet FEGC comprend l'évaluation des initiatives à travers un partenariat avec le Centre InterActions.*

AXE 6

Montréal-Nord : une communauté inclusive et égalitaire

MISE EN CONTEXTE

Le plan d'action a été conçu dans un espace précis, soit Montréal-Nord, « un territoire qui présente des caractéristiques très préoccupantes en matière de défavorisation sociale et matérielle des populations [mais qui] génère énormément d'initiatives locales positives » (Boussiki et coll., 2019, p. 10). Faire face à des problèmes complexes sans tenir compte des conditions de vie et des facteurs structurels qui affectent la population de ce territoire ne s'avère qu'un effort partiel. Dès lors, comme nous l'avons indiqué, l'arrimage avec d'autres initiatives mises en place localement est nécessaire et pertinent.

Dans cet axe, le renforcement de la cohésion sociale dans la communauté nord-montréalaise et la participation citoyenne demeurent des impératifs. En effet, le point de vue des membres de la communauté dans la compréhension des problématiques vécues, et leur implication dans la conception de solutions et leur mise en œuvre sont essentiels à la réussite des actions collectives (Strokosch et Osborne, 2016). De plus, renforcer le sentiment de communauté et sa capacité d'agir incitera la population à faire face collectivement à certains facteurs sociaux qui facilitent l'occurrence de la VC et de la VRI (ex. : les inégalités entre les hommes et les femmes, les normes favorisant la violence, les normes stéréotypées en fonction du genre, etc.) (Laforest et Gagné, 2018).

Montréal-Nord est hétérogène. Certains problèmes sociaux affectent différemment les secteurs (ex. : chômage, faible revenu, faible niveau de scolarité, monoparentalité) (Cousineau et coll., 2019). Ce plan s'engage à tenir compte des différences dans le territoire et des facteurs structuraux qui affectent davantage les femmes et les jeunes filles, et qui entravent les solutions en matière de VC et de VRI. En outre, l'existence de disparités sociales et la faible intégration sociale des populations issues de l'immigration, par exemple, sont des freins à la prévention en VC et en VRI, ainsi qu'à la demande d'aide et à la sécurité des victimes (Cousineau et coll., 2019).

TABLEAU 6 : AXE 6 – MONTRÉAL-NORD : UNE COMMUNAUTÉ INCLUSIVE ET ÉGALITAIRE

OBJECTIF 6. Renforcer les liens entre les membres de la communauté de Montréal-Nord ainsi que les normes et les valeurs favorisant l'inclusion sociale et l'égalité des genres comme facteurs de protection contre la VC et la VRI.

	ACTIONS	PARTENAIRES
	SOUS-OBJECTIF 6.1. Renforcer la confiance et la solidarité entre les membres de la communauté de Montréal-Nord, de même qu'envers les institutions et les organismes communautaires.	
25	Développer des partenariats avec des organismes et des institutions œuvrant sur le territoire pour favoriser la réalisation d'activités visant à accroître/renforcer les relations sociales, la solidarité entre les membres de la communauté et la participation citoyenne particulièrement dans les secteurs les plus défavorisés.	• Organismes communautaires ; • Institutions.
26	Assurer une vigie de l'actualité, des enjeux sociétaux et des initiatives gouvernementales, et faire des demandes et des revendications publiques en lien avec les besoins de la population de Montréal-Nord en matière de VC et de VRI ainsi qu'autour des grands enjeux de l'arrondissement (ex. : violence, exclusion sociale, santé mentale, logement, etc.).	• Tables de concertation à Montréal-Nord.
	SOUS-OBJECTIF 6.2. Renforcer les normes et les valeurs favorisant l'inclusion sociale, l'égalité des genres et la participation citoyenne de la communauté de Montréal-Nord.	
27	**Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans plusieurs domaines en tant que facteur de protection contre la VC et la VRI en :** **a)** instaurant une campagne annuelle de sensibilisation à l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que contre la VC et la VRI, notamment dans des moments clés de l'année touchant les droits des femmes ; **b)** formant un partenariat qui regroupe les partenaires clés pour déployer des initiatives favorisant l'égalité des genres dans différents espaces (ex. : emploi, éducation, autres).	• TFOF ; • Tables de concertation à Montréal-Nord.

VII. ÉTAPES À FRANCHIR POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

- Embaucher une coordonnatrice du plan.

- Réaliser une rencontre collective avec la communauté pour préciser les responsables de projets prioritaires et les partenariats nécessaires, en conformité avec les actions priorisées par le comité de pilotage et les critères de priorisation.

- Mettre en œuvre le projet « Vers des changements systémiques pour éliminer la violence subie par les adolescentes et les femmes immigrantes », grâce au financement reçu pour une période de 27 mois de Ministère Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC).

- Élaborer un plan de communication afin de diffuser le plan d'action dans la communauté.

- Développer un cadre financier qui permettra de bien chiffrer le coût des actions et du plan d'action dans son entièreté afin de faciliter la recherche et l'obtention de financement.

- Poursuivre le partenariat avec le Centre InterActions pour mettre en place un processus d'évaluation du plan, élaborer des outils de suivi, des moyens de vérification et des instruments de registre, et développer de nouveaux partenariats avec des institutions à des fins de recherche et d'évaluation.

CONCLUSION

En réponse à l'ampleur de la VC et de la VRI à Montréal-Nord, la communauté a collectivement décidé de penser à des stratégies pour faire face à la problématique. Le *Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et de violence dans les relations intimes chez les jeunes à Montréal-Nord* représente un travail concerté et intersectoriel qui s'inscrit dans la lignée d'autres efforts collectifs visant à renforcer la capacité d'agir de la communauté pour mieux répondre aux besoins des femmes, des jeunes filles et des enfants victimes de ce type de violence. Il s'agit d'un plan rigoureux qui a impliqué, d'une part, le défi de surmonter le travail en silo pour œuvrer en synergie et, d'autre part, de transcender les différences existantes entre les actrices participantes et ainsi développer un instrument commun.

Il s'agit d'un plan territorial innovant élaboré *avec*, *par* et *pour* la communauté. C'est un plan qui ose imaginer un quartier plus sécuritaire et plus égalitaire entre les hommes et les femmes, qui reconnaît la diversité comme une richesse de Montréal-Nord, et qui invite toutes les personnes de la communauté à se joindre à cette aventure. Nous savons qu'il s'agit d'un travail de longue haleine, mais nous sommes convaincues que nous avons entre les mains une feuille de route qui permettra à Montréal-Nord d'AGIR ensemble pour prévenir et contrer la VC et la VRI.

REMERCIEMENTS

L'élaboration du plan d'action a bénéficié de la contribution remarquable des membres du comité de pilotage qui – au moment du dépôt du plan – était composé des personnes suivantes[22] :

- **Micheline Cantave,** Centre des Femmes Interculturel Claire
- **Sandrine Carpentier-Lalancette,** CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
- **Nathalie Chapados,** Arrondissement Montréal-Nord
- **Hoda Essassi,** Table de quartier de Montréal-Nord
- **Arianne Hopkins,** Service spécialisé Unies.vers.elles
- **Geneviève Legault ,** Service spécialisé Unies.vers.elles
- **Sophie Marcil,** Halte-Femmes Montréal-Nord
- **Nargess Mustapha,** Hoodstock
- **Nancy Wiseman,** Poste de quartier 39

Ce comité a été soutenu par la stagiaire postdoctorale du Centre de recherche et de partage des savoirs InterActions du CIUSSS NIM et de l'École nationale d'administration publique (ENAP), Tatiana Sanhueza Morales (Ph. D.). Tatiana a grandement contribué à la rédaction du plan, aux consultations individuelles, à l'organisation des rencontres et à la facilitation des discussions. Le comité de pilotage la remercie chaleureusement. Un merci spécial à Cateline Autixier, coordonnatrice de l'élaboration de ce plan entre juin 2020 et juin 2021, pour son engagement dans la diffusion de ce projet et la mobilisation de la communauté, permettant la réalisation d'une démarche participative et concertée. Le comité de pilotage tient également à remercier Jessica Marie, chargée de communication à la Division des relations avec les citoyens et des communications de l'arrondissement de Montréal-Nord pour sa présence lors de rencontres, ses conseils judicieux et son professionnalisme.

Un grand merci également aux femmes expertes de leur vécu qui, par leurs témoignages généreusement partagés, ont permis d'adapter le contenu du plan au plus près de leur réalité.

Finalement, des remerciements particuliers sont aussi adressés aux membres de la TFOF pour leur implication et leur confiance envers la démarche, ainsi qu'à toutes les personnes des milieux communautaires, des réseaux institutionnels, du milieu de la recherche[23] et de la communauté qui ont participé aux rencontres collectives, et qui ont été consultées individuellement ou lors d'une rencontre de concertation locale (les noms des organisations sont présentés à la page suivante).

[22] Plusieurs personnes ont formé l'ancienne mouture du comité de pilotage et contribué à l'élaboration de ce plan d'action d'une façon ou d'une autre. Merci à toutes et à tous : Elmiera Abedi et Françoise Hong (Carrefour jeunesse-emploi [CJE] Bourassa-Sauvé) ; Annick Boucher, Daniel Rivard, Marie-Ève Duquette-Scallon, Chantal Bayard et Johanne Rheault du CIUSSS NIM ; Moaad Boussekri (TQMN, Priorité Jeunesse).

[23] Les professeures-chercheuses suivantes ont donné des recommandations permettant d'améliorer le document : Sastal Castro Zavala (UQAR) ; Mylène Fernet (UQAM) ; Célyne Lalande (UQO) ; Lourdes Rodriguez del Barrio (UdeM) ; et Nassera Touati (ENAP).

- Amour en action
- Arrondissement de Montréal-Nord
- Association IRIS
- Atelier Habitations Montréal
- Bâtir son quartier – Groupe de ressources techniques
- Bibliothèques de Montréal-Nord
- Bureau d'Emmanuel Dubourg – Député fédéral de Bourassa
- Bureau de Paule Robitaille – Députée provinciale de Bourassa-Sauvé
- Café-Jeunesse Multiculturel
- Caisse Desjardins Sault-au-Récollet–Montréal-Nord
- CDEC Montréal-Nord
- Cégep Marie-Victorin
- Centraide
- Centre d'action bénévole de Montréal-Nord
- Centre d'activités de Montréal-Nord pour le maintien de l'équilibre émotionnel (CAMÉÉ)
- Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord
- Centre de recherche et de partage des savoirs InterActions du CIUSSS NIM
- Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
- Centre des femmes de convictions de Montréal
- Centre des Femmes Interculturel Claire
- Centre des jeunes l'Escale
- Centre Ferland
- Centre jeunesse de Montréal
- Chambre jeunesse du barreau
- CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
- CJE Bourassa-Sauvé
- Comité des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes
- Comité logement de Montréal-Nord
- Coopérative Multisports Plus
- Côté cour
- Coup de pouce jeunesse
- École Amos
- École secondaire Calixa-Lavallée
- École Saint-Rémi
- Entre parents de Montréal-Nord
- Espace la Traversée
- Évolu-jeunes 19-30 ans
- Fondation de la Visite
- Fourchettes de l'espoir (Les)
- Groupe d'entraide Alzheimer de Montréal-Nord
- Halte-Femmes Montréal-Nord
- Hapopex
- Hoodstock
- Impulsion-Travail
- Institut Pacifique
- Itinéraire pour tous (Un)
- Maison des jeunes L'Ouverture
- Maisons de l'Ancre (Les)
- Maison de transition St-Laurent de Montréal
- Mener Autrement
- Mission Bon Accueil
- Nos jeunes à cœur
- Parole d'excluEs
- Poste de quartier 39
- RAP Jeunesse
- Regroupement des intervenants et intervenantes d'origine haïtienne (RIIOH)
- Regroupement des maisons des jeunes du Québec
- ROMEL
- Service spécialisé Unies.vers.elles
- Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM)
- SOS violence conjugale
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
- Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN)
- Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM)
- Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN)
- Table des services de garde de Montréal-Nord
- Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale
- YMCA Québec

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Démarche de consultation..... 16

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Axe 1 – Gouvernance et financement du plan d'action..... 31

Tableau 2 Axe 2 – Prévention, sensibilisation et information..... 33, 34

Tableau 3 Axe 3 – Dépistage, intervention psychosociale et collaboration intersectorielle..... 37, 38, 39

Tableau 4 Axe 4 – Interventions policières, sociojudiciaires et correctionnelles..... 41, 42

Tableau 5 Axe 5 – Partage de l'expertise et développement des connaissances..... 45

Tableau 6 Axe 6 – Montréal-Nord : une communauté inclusive et égalitaire..... 47

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

ASPC : Agence de la santé publique du Canada

CAVAC : Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

CDEC : Corporation de développement économique communautaire Montréal-Nord

CIUSSS NIM : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal

CJE : Carrefour jeunesse-emploi

CPCV : Conjoints et partenaires ayant des comportements violents

CPEFMN : Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord

DPCP : Directeur des poursuites criminelles et pénales

ENAP : École nationale d'administration publique

EQSJS : Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire

ESG : Enquête sociale générale

INSPQ : Institut national de santé publique du Québec

IPAM : Intervention policière auprès des aînés maltraités

IST : Intervention sociale territoriale

MSP : Ministère de la Sécurité publique

PDQ : Poste de quartier

RIOH : Regroupement des intervenants d'origine haïtienne

ROMEL : Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement

RSE : Relations saines et égalitaires

SDIS : Service de la diversité et de l'inclusion sociale

SHAPEM : Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal

SPVM : Service de police de la Ville de Montréal

TCJMN : Table de concertation jeunesse Montréal-Nord

TCRI : Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

TCVCM : Table de concertation en violence conjugale de Montréal

TFOF : Table femmes Osez au féminin

TPSU : Table Paix et Sécurité urbaines

TQMN : Table de quartier de Montréal-Nord

Trajetvi : Trajectoires de violence conjugale et de recherche d'aide

UdeM : Université de Montréal

UQAM : Université du Québec à Montréal

UQAR : Université du Québec à Rimouski

UQO : Université du Québec en Outaouais

VC : Violence conjugale

VIF : Violence intrafamiliale

VRI : Violence dans les relations intimes chez les jeunes

RÉFÉRENCES

Anthias, F. (2014). « Une théorisation intersectionnelle du genre, de l'ethnicité, de la migration et de la classe en fonction de la violence faite aux femmes ». Dans Rinfret-Raynor, M., Lesieux, É., Cousineau, M.-M., Gauthier, S. et Harper, E. (sous la direction), *Violences envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 151-177.

Autixier, C. (2020). *Rapport d'étape*.

Barret, B.J., et St-Pierre, M. (2013). « Intimate partner violence reported by lesbian, gay, and bisexual-identified individuals living in Canada: An exploration of within-group variations ». *Journal of Gay and Lesbian Social Services*, 25, 1-23.

Bellemare, A.M. (2012). « L'intervention en matière de violence conjugale auprès des femmes demandeuses d'asile (FDA) et réfugiées (FRA) ». Dans Montminy, L. et Gauthier, S. (Dir.), *Expériences d'intervention psychosocial en violence conjugale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 151-177.

Borges DA-Silva, R., Contandriopoulos, A-P., Pineault, R., et Tousignant, P. (2011). « Pour une approche globale de l'évaluation de l'utilisation des services de santé : concepts et mesures ». *Pratiques et organisation des soins*, 42, 11-18.

Boussiki, S., Rey, L., et Saint-Louis, S. (2019). *Oser ensemble le changement*. Livre blanc.

Brousselle, A., Champagne, F., Constandriopoulus, A-P., et Hartz, Z. (2011). *L'évaluation : concepts et méthodes*. 2e édition. Les Presses de l'Université de Montréal.

Bureau du coroner (2020). *Agir ensemble pour sauver des vies. Premier rapport annuel du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale*. Québec. En ligne : coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Media/Rapport_annuel_2018-2019_Version_amendee_20201207.pdf

Caillouette, J., Roos, J.-F., et Aubin, J.-F. (2013). « Les enjeux de l'intervention sociale territoriale ». *Nouvelles pratiques sociales, 26*(1), p. 19-34. doi : 10.7202/1024977ar.

Castro Zavala, S., Lafortune, L., et Sanhueza, T. (2022). « Démarches d'adaptation des services des maisons d'aide et d'hébergement aux femmes immigrantes et issues de l'immigration ». Dans Trajetvi (dir.), *Pratiques et recherches féministes en matière de violence conjugale – Coconstruction des connaissances et expertises* [ouvrage collectif]. Presses de l'Université du Québec, 22 pages.

Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal (2021). En ligne : https://www.cvasm.org.

Champagne, F., Brousselle, A., Hartz, Z., et Contandriopoulos, A.-P. (2011). « Modéliser les interventions ». Dans A. Brousselle, F. Champagne, A.-P. Constandriopoulus, et Z. Hartz (sous la direction de), *L'évaluation : concepts et méthodes*. Les Presses de l'Université de Montréal, p. 57-70.

Collins P., et Bilge, S. (2016). *Intersectionality*. Polity Press.

Connolly, J., M. Heifetz, et M.-A. Boislard (2014). « Les relations amoureuses à l'adolescence ». Dans M. Claes et L. Lannegrand-Willems (dir.), *La psychologie de l'adolescence*. Les Presses de l'Université de Montréal, p. 211-238.

Conroy, S., Burczycka M., et Savage, L. (2019). *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, 2018.

Corte, E., et Desrosiers, J. (2020). *Rebâtir la confiance*. Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale.

Côté, I., et Lapierre, S. (2021). « Pour une intégration du contrôle coercitif dans les pratiques d'intervention en matière de violence conjugale au Québec ». *INTERVENTION*, 153, 115-125.

Cousineau, M.-M., Fernet, M., Philibert, M., Gravel, S., Désilets, L., et Rodrigues, P. (2019). *Portrait de la violence conjugale et de la violence dans les relations amoureuses des jeunes à Montréal-Nord et de l'offre de services en la matière*. Rapport de recherche, Trajetvi.

Cui, M., Ueno, K., Gordon, M., et Fincham, F. (2013). « The continuation of intimate partner violence from adolescence to young adulthood ». *Journal of Marriage and Family, 75*(2), 300-313.

D'Iverno, A.S., Kearns, M.C., et Reidy, D.E. (2108). « Introduction to the special issue: The role of public policies in preventing IPV, TDV, and SV ». *Journal of Interpersonal Violence, 33*(21), 3259-3266. doi : 10.1177/0886260518798360.

Dozois, E., Langlois, M., et Blanchet-Cohen, N. (2010). DE 201 : *A practitioner's Guide to Developmental Evaluation*. The J.W. McConnell Family Foundation, International Institute for Child Rights and Development.

Drouin, C. (2019). « Initiative de concertation locale afin de prévenir les homicides intrafamiliaux ». *Canadian Social Work Review/Revue canadienne de service social, 36*(2), 107-124. doi : 10.7202/1068551ar.

Exner-Cortens, D., Eckenrode, J., Bunge, J., et Rothman, E. (2017). « Revictimization after adolescent dating violence in a matched, national sample of youth ». *Journal of Adolescent Health, 60,* 176-183. doi : 10.1016/j.jadohealth.2016.09.015.

Fernet, M., Hébert, M., et Cousineau, M.-M. (2019). *Les cyberviolences dans les relations intimes en contexte de séparation : une synthèse des connaissances pour mieux comprendre le phénomène et orienter les actions* [rapport de recherche]. Programme actions concertées, Fonds de recherche, société et culture.

Fernet, M., Hébert, M., Lavoie, F., et Bédard, I. (2016). « Prévention de la violence dans les relations amoureuses et promotion des relations harmonieuses et égalitaires. Conditions de réussite des programmes et nouvelles perspectives ». Dans S. Lapierre, G. Lessard, et L. Hamelin (dir.), *Les violences dans la vie des enfants et des adolescents. Enjeux théoriques, méthodologiques et sociaux*, Presses de l'Université du Québec, p. 125-139.

Frenette, M., Boulebsol, C., Lampron, É.-M., Chagnon, R., Cousineau, M.-M., Dubé, M., Lapierre, S., et Sheehy, E. (2018). *Femmes victimes de violence et système de justice pénale : expériences, obstacles et pistes de solution*. En ligne : http://sac.uqam.ca/upload/files/Rapport_femmes_violence_justice.pdf.

Gagné, D., Laforest, J., et Maurice, P. (2016). *Guide d'analyse de la violence conjugale sur un territoire*. Institut national de santé publique du Québec.

Gauthier, S., et Lalande, C. (2021). « La spécialisation pénale et sociopénale dans le traitement des événements de violence conjugale judiciarisés à Montréal ». *Intervention, 152*, p. 19-35.

Gouvernement du Québec – Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2021a). *Violence conjugale dans un contexte de pandémie*. Trousse média sur la violence conjugale. En ligne : https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contexte-pandemie.

Gouvernement du Québec – Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2021b). *Cyberviolences dans les relations intimes*. Trousse média sur la violence conjugale. En ligne : https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/cyberviolences-dans-les-relations-intimes.

Gouvernement du Québec (2020). *Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025*. Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec (2018a). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*. Gouvernement du Québec

Gouvernement du Québec – Institut de la statistique du Québec (2018b). *Santé et bien-être. Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017*. Résultats de la deuxième édition. Tome 2 : l'adaptation sociale et la santé mentale des jeunes.

Gouvernement du Québec – Institut de la statistique du Québec (2018c). *Santé et bien-être. La violence familiale dans la vie des enfants du Québec. Les attitudes parentales et les pratiques familiales.* Résultats de la quatrième édition de l'enquête.

Gouvernement du Québec – Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (2017). *Les mauvais traitements psychologiques : un mal silencieux*. Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux 2016.

Gouvernement du Québec (2012). *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*. Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec (2004). *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale*. Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec (1996). *Plan d'action gouvernemental 1996-2001 en matière de violence conjugale*. Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*.

Guzik, K. (2008). « The Agencies of Abuse: Intimate Abusers' Experience of Presumptive Arrest and Prosecution ». *Law & Society Review, 42*(1), p. 114-144. En ligne : https://www.jstor.org/stable/29734106.

Harper, C. (2011). « Identity, intersectionality, and mixed-methods approaches ». *New Directions for Institutional Research, 151*, 103-115.

Hébert, M., Lapierre, A., Lavoie, F., Fernet, M., et Blais, M. (2018). « Chapitre 4 : La violence dans les relations amoureuses des jeunes ». Dans Laforest, J., Maurice, P., et Bouchard, L.M. *Rapport québécois sur la violence et la santé,* p. 97-130. Institut national de santé publique du Québec.

Hébert, M., Blais, M., et Lavoie, F. (2017). « Prevalence of teen dating victimization among a representative sample of high school students in Quebec ». *International Journal of Clinical and Health Psychology, 17*(3), 225-233. doi : 10.1016/j.ijchp.2017.06.001.

Hébert, M., Moreau, C., Lavoie, F., et Fernet, M. (2014). *Violence dans les relations amoureuses à l'adolescence : constats et approches préventives*. Observatoire sur la maltraitance envers les enfants.
En ligne : https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/coup_doeil_sur_les_relations_amoureuses.pdf.

Huong Pham, M. (2012). « L'intervention en violence conjugale en contexte interculturel ». Dans Gauthier, S., et Montminy, L. (dir.), *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*, Presses de l'Université du Québec, p. 179-196.

Illö, K. (2005). « Through a feminist lens: Gender, diversity, and violence: Extending the feminist framework ». Dans Loseke, Gelles et Cavanaugh (dir.), *Current Controversies on Family Violence*. SAGE Publications, Inc.

Jennings, G., Powers, R., Perez, N. (2020). « A Review of the Effects of the Violence Against Women Act on Law Enforcement ». *Violence Against Women, 27*(1), p. 69-83.

Joly, J., Touchette, L. et Pauzé, R. (2010).« Les dimensions formative et sommative de l'évaluation d'implantation d'un programme : une combinaison des perspectives objective et subjective en lien avec les modèles d'évaluation basés sur la théorie des programmes ». Dans M. Alain et Dessureault, D. (sous la direction), *Élaborer et évaluer les programmes d'intervention psychosociale*, Canada : Presses de l'Université du Québec, Chapitre 6, 117-145.

Keleher, L. (2014). « Sen and Nussbaum: Agency and capability-expansion ». *Éthique et économique/Ethics and Economics, 11*(2), p. 54-70.

L'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape (2018). *Qu'est-ce que la violence conjugale postséparation*. En ligne : https://www.alliance2e.org/wordpress/wp-content/uploads/2019/03/De%CC%81finition-de-la-violence-postse%CC%81paration-6.pdf.

Lachapelle, R., et Bourque, D. (2020). *Intervenir en développement des territoires*. Presses de l'Université du Québec.

Laforest, J., et Gagné, D. (2018). « Chapitre Cinq : La violence conjugale ». Dans J. Laforest, P. Maurice, et L.M. Bouchard, *Rapport québécois sur la violence et la santé*, p. 131-168. Institut national de santé publique du Québec.

Lalande, C., Gauthier, S., et Damant, D. (2019). « Intervention sociojudiciaire en violence conjugale : état des connaissances ». *Service social, 65*(1), p. 70-86.

Langenderfer-Magruder, L., Whitfield, D.L., Walls, N.E., Kattari, S.K., Ramos, D. (2016). « Experiences of intimate partner violence and subsequent police reporting among lesbian, gay, bisexual, transgender, and queer adults in Colorado: Comparing rates of cisgender and transgender victimization ». *Journal of Interpersonal Violence, 31*(5), p. 855-871.

Larrivée, M-C., Hamelin-Brabant, L., et Lessard, L. (2012). « Knowledge translation in the field of violence against women and children: An assessment of the state of knowledge ». *Children and Youth Services, 34,* p. 2381-2391.

Lavergne, C., Vargas Diaz, R., Lessard, G., et Dubé, M. (2020). « La COVID-19 et ses impacts sur la violence conjugale et la violence envers les enfants : ce que nous disent la recherche et la pratique ». *Intervention, 1,* p. 27-35.

(Lavoie et coll., 2009) F., Hotton-Paquet, V., Laprise, S., et Joyal-Lacerte, F. (2009). *ViRAJ : Programme de prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes et de promotion des relations égalitaires. Guide d'animation* (2e édition, 2009, PDF). Université Laval, 134 pages.

Lavoie, F., Hébert, M., Tremblay, R., Vitaro, F., Vezina, L., et McDuff, P. (2002). « History of family disfunction and perpetration of dating by adolescents boys: A longitudinal Study ». *Journal of Adolescent Health, 30,* p. 375-383.

Lesieux, É., Rinfret-Raynor, M., et Brodeur, N. (2014). « Le développement des services d'aide en maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec, de 2004 à 2009 ». Dans Rinfret-Raynor. M., Lesieux, É., Cousineau, M.-M., Gauthier, S., et Harper, E. (dir.), *Violences envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*. Presses de l'Université du Québec, p. 259-274.

Lessard, G., Lavergne, C., Lévesque, S., Dumont, A., Alvarez-Lizotte, P., Meunier, V., et Bisson, S. (2020). « Cooccurrence violence conjugale, santé mentale ou consommation : mieux répondre aux besoins des familles ».
Canadian Journal of Community mental Health, 39(1), p. 49-63. doi : 10.7870/cjcmh-2020-004.

Lessard, G., Alvarez-Lizotte, P., Germain, A.-S., Drouin, M-E., et Turcotte, P. (2018). « Défis et conditions de réussite d'une pratique concertée en violence conjugale et maltraitance envers les enfants ». *Nouvelles pratiques sociales, 29*(1-2), p. 224-237. doi : 107202/1043403ar.

Lessard, G., Montminy, L., Lesieux, É., Flynn, C., Roy, V., Gauthier, S., et Fortin, A. (2015). « Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs ». *Enfances, Familles, Générations,* (22), p. 1-26.

Léveillée, S., Tremblay, G., Roy, P., et Genest-Dufault, S (2017). *Violence conjugale et séparation : intervenir pour diminuer le risque de comportements de plus en plus violents* [Rapport de recherche]. Programme actions concertées, Fonds de recherche, société et culture.

Loseke, D., et Kurz, D. (2005). « Men's Violence toward women is the serious social problem ». Dans Loseke, Gelles et Cavanaugh (éd.), *Current Controversies on Family Violence*. SAGE Publications.

Ministère de la Sécurité publique (MSP) (2017). *Statistiques 2015 sur les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*.
En ligne : https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques/violence-conjugale/2015.html.

Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation (s. d.). En ligne : https://www.femicideincanada.ca/fr/intro.

ONU Femmes (1995). *Déclaration et Programme d'action de Beijing*.
En ligne : https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/BPA_F_Final_WEB.pdf.

Organisations des États américains (1994). Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme « Convention de Belém do Pará ». En ligne : https://www.cidh.oas.org/basicos/french/m.femme.htm.

Organisation des Nations Unies (ONU) (1993). *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. En ligne : https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/violenceagainstwomen.aspx.

Organisation des Nations Unies (ONU) (1979). *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW, acronyme anglais). En ligne : https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/cedaw.aspx.

Organisation mondiale de la santé (OMS) (2020). *COVID-19 et violence à l'égard des femmes. Ce que le secteur et le système de la santé peuvent faire,* Organisation mondiale de la santé.

Oser ensemble Montréal-Nord (2016). *Planification stratégique 2016-2025*.

Patton, M.Q., McKegg, K., et Wehipeihana, N. (2015). *Developmental evaluation exemplars: Principles in practice.* Guildford Press.

Patton, M.Q. (2010). *Developmental Evaluation. Applying Complexity Concepts to Enhance Innovation and Use.* Guilford Press, New York. En ligne : http://tei.gwu.edu/courses_approaches.htm#developmental_evaluation.

Patton, M.Q. (1994). « Developmental Evaluation ». *Evaluation Practice, 15*(3), p. 311-319.

Priorité Jeunesse 2017-2027 – Plan d'action collectif – Ville de Montréal – Arrondissement de Montréal-Nord. En ligne : https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1586450730/portail/hr0atwezi7aaetmigban.pdf.

Prospérer ensemble – Plan de développement économique de Montréal-Nord 2018-2023.

Robeyns, I. (2017). *Wellbeing, Freedom & Social Justice: The Capability Approach Re-Examined.* En ligne : https://www.openbookpublishers.com/htmlreader/978-1-78374-421-3/ch2.xhtml.

Rothman, E., Bair-Merritt, M., et Tharp, A. (2015). « Beyond the individual level. Novel approaches and considerations for multilevel adolescent dating violence prevention ». *American Journal of Preventive Medicine, 49*(3), p. 445-447. doi : 10.1016/j.amepre.2015.05.019.

Sasseville, N., Montminy, L., Maurice, P., et Hassan, G. (2017). *Théories explicatives, facteurs de risque et interventions efficaces au regard de la violence conjugale chez les personnes aînées, handicapées et immigrantes : similarités et distinctions entre ces trois contextes de vulnérabilité.* Rapport de recherche. Programme Actions Concertées FRSCQ.

Sen, A. (2008). « Violence, identity and Poverty ». *Journal of Peace Research, 45*(1), p. 5-15. doi : 10.1177/0022343307084920.

Sen, A. (1999). « Health in development ». *Bulletin of the World Health Organization, 77*(8), p. 619-623.

Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) (2020). *Profil de la criminalité. Poste de quartier 39.* Arrondissement de Montréal-Nord. Septembre 2020.

Simon, C. (2021). « L'article 810 et son utilisation en violence conjugale à Montréal : nuancer pour éviter un recul sur le plan de la judiciarisation ». *Intervention, 152,* p. 83-95.

Sinha, M. (2013). *Measuring violence against women: Statistical trends* (Juristat No. 85-002-X) (p. 120).
Canadian Centre for Justice Statistics: Statistics Canada.

Stark, E. (2014). « Une représentation des femmes battues. Contrôle coercitif et défense de la liberté ». Dans M. Rinfret-Raynor, É. Lesieux, M.-M. Cousineau, S. Gauthier et E. Harper (dir.), *Violences envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation.* Presses de l'Université du Québec, p. 151-177.

Stark, E. (2009). « Rethinking Coercitive Control ». *Violence Against Women, 15*(12), p. 1509-1525.

Strokosch, K., et Osborne, S. (2016). « Asylum Seekers and the Co-production of Public Services: Understanding the Implications for Social Inclusion and Citizenship ». *Journal of Social Policy, 1*(4), p. 1-18. doi : 10.1017/S0047279416000258.

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) (2018). *Plaidoyer commun pour des services équitables en violence pour les femmes immigrées et racisées, incluant celles vivant de multiples discriminations de par le handicap, l'orientation sexuelle, l'origine, la couleur, la situation socioéconomique, etc*.

TQMN (2021). *Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026*.
En ligne : https://drive.google.com/file/d/1YkNK8WOXSRQ3Y12X7DX0fxtMrLhveImJ/view.

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) (2016).
Pour améliorer la sensibilisation et l'intervention contre la violence faite aux femmes immigrées et racisées. Rapport d'évaluation des besoins.

Thibault, S. (2008). *Les représentations sociales de la violence conjugale chez les couples de lesbiennes : point de vue d'actrices sociales qui contribuent à leur construction.* Thèse inédite. Université McGill.

Touati, N., Garakani, T., Charest, É., et Proteau-Dupont, É. (2018). « Des personnes uniques avant tout : une grille d'analyse critique pour mieux prendre en compte la diversité des besoins dans le cadre des actions sur les déterminants sociaux de la santé ». *Éthique publique* [Online], 20(2).
doi : 10.4000/ethiquepublique.3733.

Uni·e·s pour la relance – Plan collectif de relance économique et commerciale de Montréal-Nord 2020-2021.
Ville de Montréal – Arrondissement de Montréal-Nord.
En ligne : https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1592416223/portail/abtn4vwfe9j2s8warnfk.pdf.

Van Gelder, N., A. Peterman, A. Potts, M. O'Donnell, K. Thompson, N. Shah et S. Oertelt-Prigione (2020). « COVID-19: Reducing the risk of infection might increase the risk of intimate partner violence », *EClinicalMedicine*. En ligne : https://doi.org/10.1016/j.eclinm.2020.100348.

Vers une citoyenneté culturelle individuelle et collective – Plan de développement culturel de Montréal-Nord 2021-2025.
Ville de Montréal – Arrondissement de Montréal-Nord.
En ligne : https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1606841782/portail/d4zew2k05wyvewc003ip.pdf.

Voyer, P. (1999). *Tableaux de bord de gestion et indicateurs de performance* (2e éd.). Presses de l'Université du Québec.

Ward-Lasher, A., Messing, J., et Hart, B. (2017). « Policing Intimate Partner Violence: Attitudes toward Risk Assessment and Collaboration with Social Workers ». *Social Work, 62*(3), p. 211-218. doi : 10.1093/sw/swx023.

Zhang, T., Hoddenbagh, J., McDonald, S., et Scrim, K. (2012). *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009.*
Ministère de la Justice du Canada.